



# quartiers2030

## ***CONTRAT DE VILLE 2024-2030*** ***« Engagements Quartiers 2030 »*** ***Agglomération du Bassin d'Aurillac***

**Projet au 31 mai 2024**


# SOMMAIRE

<b>LA POLITIQUE DE LA VILLE / CONTEXTE ET ENJEUX</b>	<b>P.3</b>
<b>LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC</b>	<b>P.6</b>
<b>L'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 / UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE</b>	<b>P.14</b>
<b>LES ELEMENTS CLEFS DE L'EVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022</b>	<b>P.16</b>
<b>LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030 A CONDUIRE</b>	<b>P.18</b>
• Orientation 1 / Soutenir l'inclusion et l'insertion vers et par l'emploi	P.20
• Orientation 2 / Lutter contre toutes les formes de vulnérabilité et de précarité	P.22
• Orientation 3 / Tendre vers une réussite éducative pour tous les enfants/jeunes par une co-éducation	P.25
• Orientation 4 / Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie au quotidien des habitants	P.28
• Le quartier rattaché au Contrat de Ville	P.31
<b>GOVERNANCE ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030</b>	<b>P.33</b>
• Le schéma général de pilotage et d'animation du Contrat de Ville 2024/2030	P.35
• Le pilotage du Contrat de Ville 2024/2030	P.36
• Les instances d'animation thématiques et territoriales	P.38
• L'animation territoriale et la présence de proximité	P.41
• La participation des habitants et le conseil citoyen	P.43
• La mise en synergie de la Politique de la Ville avec les dispositifs et politiques de droit commun	P.44
<b>ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030</b>	<b>P.45</b>
<b>SIGNATURES</b>	<b>P.51</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>P.52</b>

# LA POLITIQUE DE LA VILLE

## CONTEXTE ET ENJEUX

### CE QU'EST LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une **politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants**. Il s'agit d'une **politique additionnelle**, qui vient se rajouter aux politiques de droit commun. Elle est **conduite par l'Etat et les collectivités** territoriales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- **Lutter contre les inégalités** de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers **l'égalité réelle d'accès aux droits**, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour le **développement économique**, la création d'entreprises et **l'accès à l'emploi** par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- Agir pour **l'amélioration de l'habitat** ;
- Développer la prévention, promouvoir **l'éducation à la santé** et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la **tranquillité des habitants** par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la **pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine**, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement de qualité et la **lutte contre la précarité énergétique** ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la **mémoire des quartiers** ;
- Concourir à **l'égalité entre les femmes et les hommes**, à la politique d'intégration et à la **lutte contre les discriminations** dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

Elle est mise en œuvre au moyen d'une contractualisation : **le contrat de ville**. Elle mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments et des moyens qui lui sont propres. Elle s'inscrit enfin dans une **démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs**, s'appuyant notamment sur les **conseils citoyens**, et selon des modalités définies dans le contrat.

## **CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES CONTRATS DE VILLE**

### **« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »**

Amorcée à la fin des années 70, la politique de la ville est une politique ancienne, dont la dernière génération des contrats est arrivée à échéance fin 2023. L'Etat avait engagé sur la période 2013/2014 une réforme profonde de cette politique, avec **la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** (dite « Loi Lamy » - Loi n°2014-173 du 21 février 2014), qui a notamment instauré deux faits majeurs d'évolution :

- une **nouvelle géographie prioritaire** simplifiée et concentrée sur les territoires les plus fragilisés (**quartiers « politique de la ville » -QPV-**), désignés sur un critère unique de concentration de pauvreté calculé à partir du revenu des habitants ;
- un **principe fondamental de co-construction** (inscrit dans la loi) **avec les habitants**, avec la création d'un **conseil citoyen** dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

La période 2023-2024 marque une nouvelle étape majeure pour la politique de la ville, 10 ans après la parution de la « Loi Lamy ». Elle s'inscrit dans le lancement du plan Quartier 2030 par le Président de la République à Marseille le 26 juin 2023, le CIV (Comité Interministériel des Villes) présidé par la Première Ministre le 27 octobre 2023 à Chanteloup-les-Vignes, la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 parue le 31 août 2023, et l'instruction ministérielle relative à la gouvernance des Contrats de Ville du 4 janvier 2024. Ce **nouveau cycle de contractualisation** s'appuie ainsi sur :

- une **géographie prioritaire actualisée** suite à la publication du décret 2023-1312 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires ;
- les **grandes orientations** annoncées lors du CIV, les travaux de la commission sur la participation citoyenne présidée par Mohamed Mechmache, les conclusions tirées de l'analyse des contributions sur la plateforme numérique Quartiers 2030 et les concertations avec les élus.

Ainsi plusieurs évolutions ressortent pour cette nouvelle génération des Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 » :

- des **priorités resserrées/limitées** et des **projets spécifiques à chaque quartier**, construits par l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés) ; priorité aux associations implantées localement et aux enjeux identifiés par les habitants ;
- un engagement de **financements pluriannuels** pour la majorité d'entre eux (durée de 3 ans, formalisé par des conventions pluriannuelles d'objectifs -CPO- permettant de donner de la visibilité et également d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans pour, si nécessaire, réajuster les projets) ;
- la possibilité d'un **volet investissement** formalisant l'engagement des différents co-financeurs au service du projet de quartier ;

- la possibilité d'identifier des **poches de pauvreté hors QPV** sur l'agglomération concernée par un contrat de ville (mobilisation de crédits de l'enveloppe départementale Bop 147 dans la limite de 2,5% de cette dernière, cadre partenarial du contrat de ville, moyennant des cofinancements).

Pour rappel, les mesures tirées du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 :

- **une gouvernance simplifiée** : renforcement de la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais, généralisation des financements pluriannuels en visant une majorité de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) afin de simplifier les financements publics, recours davantage aux subventions de fonctionnement pour les petites associations, prolongation des conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie, des contrats de ville plus opérationnels et resserrés autour de projets co-construits avec les habitants, soutien à l'investissement ;
- Des priorités thématiques : la **transition écologique** avec la possible mobilisation du fonds verts pour les QPV, l'**emploi** (développement du travail indépendant et de l'entrepreneuriat, des fonds supplémentaires pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi, développement de l'accès à l'apprentissage), l'**accès aux services publics et aux politiques de droit commun** (ouverture 8h/18h des collèges, ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août, renforcement de la présence humaine dans les quartiers via notamment les adultes-relais et les gardiens d'immeubles).

Le **nouveau Contrat de Ville 2024-2030** appelé à être signé au bénéfice des quartiers prioritaires politique de la ville devra fixer les objectifs, la nature des actions et les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers, les indicateurs de suivi et d'évaluation. Il prendra effet pour une **durée de deux fois trois ans**, permettant d'assurer sa synchronisation avec les échéances électorales locales et, grâce à **un point d'étape en 2027**, de réinterroger les choix effectués afin qu'ils gardent toute leur pertinence.

# LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

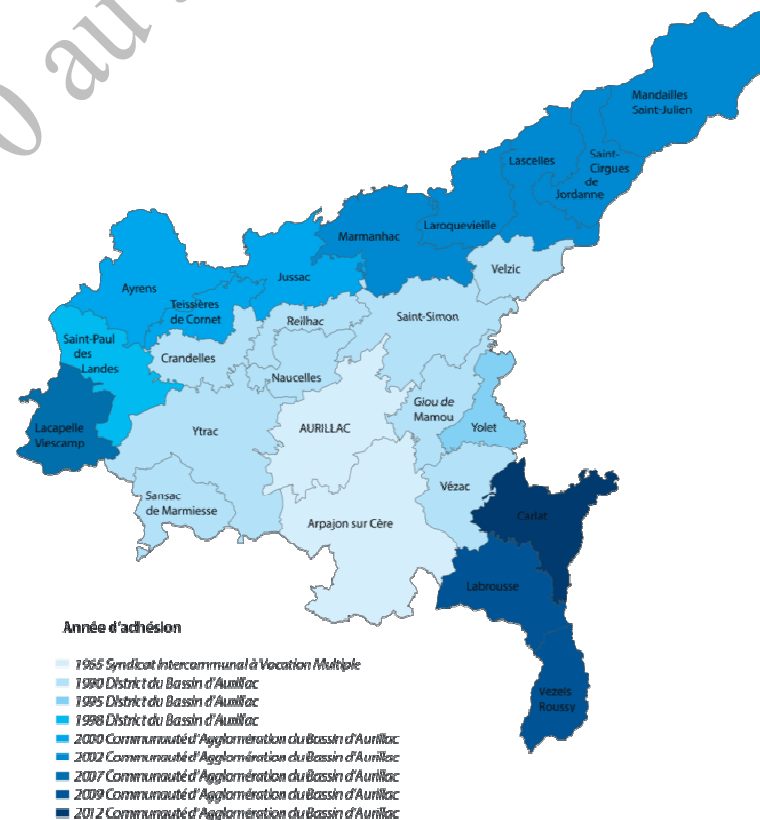
Le territoire de l'agglomération du Bassin d'Aurillac est situé au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le département du Cantal. La Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est constituée de **25 communes** ; elle comptabilise plus de **55 000 habitants** soit un peu moins de 40% de la population du Cantal ; elle est composée de territoires urbains, péri-urbains, et ruraux.

Elle comprend en son sein la ville chef-lieu du département : **Aurillac**, qui concentre près de la **moitié de la population** de l'agglomération.

**UN PROJET DE TERRITOIRE D'AGGLOMERATION  
QUI ALLIE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,  
ATTRACTIVITE ET QUALITE DE VIE**

Le projet de territoire 2021-2026 repose sur 3 priorités stratégiques : développement économique, attractivité du territoire, qualité de vie durable au quotidien. La dernière concerne le cadre de vie et les grands services publics du quotidien, devant permettre de construire un **développement durable et équilibré du territoire**.

C'est au sein de cet enjeu de développement d'un équilibre territorial, que la CABA porte la **Politique de la Ville** visant à **réduire les inégalités urbaines et sociales** et **conforter la cohésion sociale** sur son territoire.





## LE QUARTIER PRIORITAIRE 2024

La Politique de la Ville sur le territoire de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac repose sur **un seul quartier prioritaire : Aurillac Sud**, situé sur la commune centre d'Aurillac.

Le périmètre géographique de ce quartier prioritaire « politique de la ville » (QPV) a **fortement évolué entre 2014 et 2023**, puisqu'il intègre le QPV historique de **Marmiers** prenant en compte de nouveaux îlots (notamment 53/55 rue de Marmiesse), et a été étendu à deux autres secteurs adjacents : **La Montade/Tivoli** et **Brouzac**. Ce nouveau périmètre a été validé dans le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires.

Globalement, la population a doublé par rapport à la géographie 2014, elle est estimée à plus de **2 000 habitants**, représentant près de 8% de la population communale (plus de 3,5% de la population de l'agglomération). Il en est de même pour le nombre de logements sociaux concernés : 799 logements contre 421 sur le précédent périmètre.

Ce territoire va bénéficier des **solidarités nationales et locales** avec la mobilisation de financements spécifiques.



## PRESENTATION DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE « AURILLAC SUD »

Le nouveau Quartier « Politique de la Ville », situé au sud de la Ville d'Aurillac, se compose en réalité de **3 sous-secteurs assez distincts** (Marmiers, La Montade et Brouzac) tant dans leur trajectoire sociale et urbaine, que dans la typologie de la population présente, ou encore dans les fonctionnements de vie de ses habitants.

### Marmiers : un quartier en profonde mutation urbaine mais qui reste très précaire

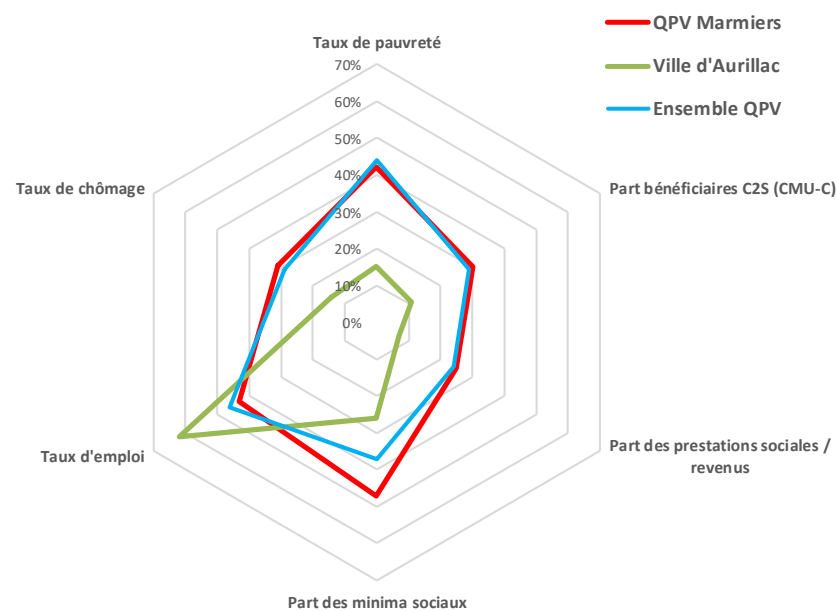
Quartier historique et ancien de la Politique de la Ville, Marmiers bénéficie du Nouveau **Programme National de Renouvellement Urbain** (NPNRU), avec des ambitions très fortes de **transformation du quartier** : mixité et peuplement via un programme **habitat** majeur (démolitions, maisons en accession ou location, lots à bâtir), mais aussi d'amélioration profonde du **cadre de vie des habitants** (résidentialisation, équipements, espaces publics, déplacements...). Ce projet, d'une ampleur jamais égalée pour un quartier sur le bassin d'Aurillac, est en phase opérationnelle depuis 2020 et devrait se poursuivre **jusqu'en 2026**.

Ce territoire conserve toutefois une **identité** assez **traditionnelle d'un quartier « Politique de la Ville »**, à savoir un poids important des **enfants**, des **familles** (notamment monoparents) et des **étrangers**. Enfin, il reste très marqué par la **précarité de ses habitants** : secteur le plus pauvre du bassin et proche, voire au-delà (minima sociaux et emploi) en comparaison à l'ensemble des QPV de France. Cette précarité a tendance à progresser, avec un chômage plus sensible des hommes.

L'analyse des acteurs fait remonter des **situations sociales individuelles de plus en plus complexes**, des besoins considérables en **accompagnement éducatif et parentalité des familles**, et un **vivre ensemble qui parfois se dégrade**.

Cependant, les habitants, comme souvent dans les QPV, sont **très attachés à leur quartier**. Les attraits principaux mis en avant sont la tranquillité, la proximité des commerces, les activités associatives, le voisinage et l'environnement. Sa **situation géographique** est en effet **plutôt intéressante**, assez proche de plusieurs pôles d'attractivité (centres commerciaux, équipements sportifs, activités économiques, écoles...). Le quartier possède enfin en son sein **plusieurs équipements d'intérêt** (centre social, salles d'activités, équipement culturel, centre de loisirs, espace ados, parc de jeux...), des **commerces** et la présence de **professionnels de santé**.

DEMOGRAPHIE (source : Insee / 2017-2018)	QPV Marmiers	Ville d'Aurillac
Part des 0-14 ans	19%	12%
Part des 60-74 ans	14%	19%
Part des étrangers	20%	5%
Part des familles monoparentales	33%	19%

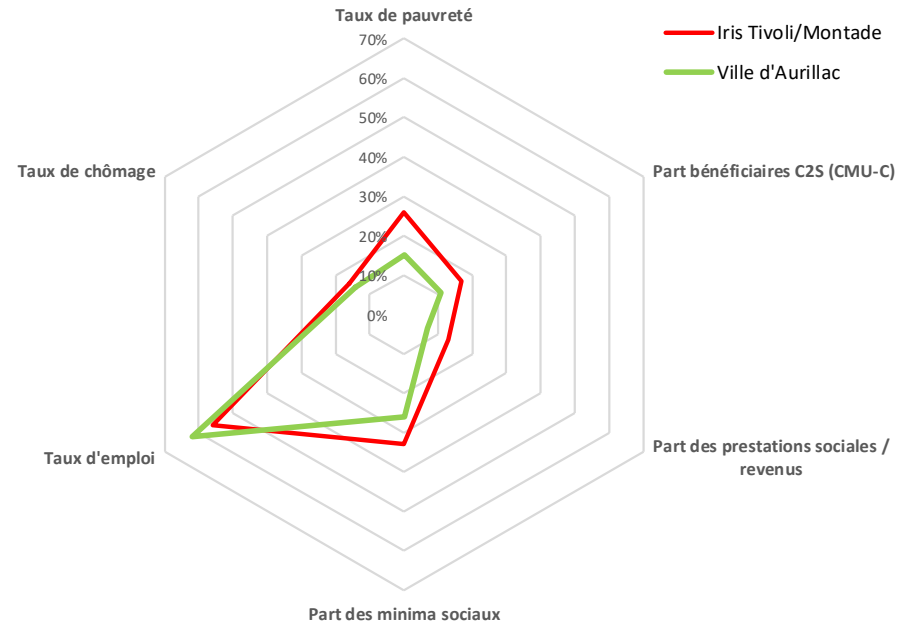




## La Montade, un territoire relativement mixte mais avec une tendance forte à la dégradation



La Montade, quartier HLM de l'entrée sud de la ville d'Aurillac, est composé de **421 logements sociaux**, propriété du bailleur Cantal Habitat. Les **habitants** sont **très attachés à ce quartier** (taux de vacance quasi nul, et taux de rotation faible < 9% contre 12% sur la ville ou l'agglomération / données Cantal Habitat). Il est relativement **proche du centre-ville** d'Aurillac, mais surtout au pied d'un centre commercial majeur, et de la présence de **nombreux commerces de proximité**. Le quartier a fait l'objet d'un important programme de résidentialisation (mené par Cantal Habitat sur ses fonds propres), source d'amélioration du cadre de vie des habitants.



Il présente une **typologie de population conforme à celle de la Ville**, avec une légère sur-représentation des **seniors** (34% - comparaison Ville 33%), des **étrangers** (10% - comparaison Ville 5%), et des **familles monoparentales** (26% - comparaison Ville 19%). Les **indicateurs de précarité** (ressources, emploi...) sont **plus sensibles** que ceux constatés sur la Ville, mais dans des proportions bien moindres que celles constatées sur le QPV de Marmiers. A noter que les seules données Insee disponibles sont à l'échelle de l'Iris, qui est plus large que le territoire QPV.

Cependant, c'est le territoire où les **indicateurs de précarité progressent le plus ces dernières années**. A titre d'exemples, le taux de pauvreté a progressé de 3,4 points entre 2016 et 2019 sur l'Iris Tivoli/Montade (contre 1 point pour la Ville), et la part de bénéficiaires C2S (ex CMU-C) de 5 points entre 2016 et 2021 (contre 1 point pour la Ville). Ces évolutions du peuplement de La Montade ont pour conséquence visible/palpable pour les habitants avec un **vivre ensemble qui se dégrade** (tensions de voisinage, nuisances sonores, addictions, difficulté d'intégration de certaines communautés, trafics, regroupements entre jeunes...), avec en parallèle une **présence en proximité des acteurs plutôt limitée et non coordonnée**.

Cantal Habitat Occupation du Parc Social 2020	La Montade	Ville d'Aurillac	CABA
<b>Impayés (&gt; 3 mois)</b>	4,3%	2,9%	5,8%
<b>Evolution 2016-2020</b>	+1,2pt	-4,1pt	-1,2pt
<b>Ressources &lt; 40% plafonds PLUS</b>	47%	47%	44%
<b>Evolution 2016-2020</b>	+10,5pt	+2,1pt	+1,7pt
<b>Emplois stables</b>	18,9%	23,4%	28,0%
<b>Evolution 2016-2020</b>	-7,2pt	-1,8pt	-1pt

## Brouzac, un petit quartier HLM traditionnel plutôt paisible et légèrement excentré



Avec **moins de 100 logements** (96 précisément), propriété de Cantal Habitat, Brouzac présente un profil de population classique de l'habitat social : importance des **familles** (notamment **monoparentales**) et des **enfants**, peu de personnes âgées, et des **fragilités non négligeables** en terme de précarité, même si la **trajectoire** ces dernières années est **plus favorable**.

Cantal Habitat Occupation du Parc Social 2020	Brouzac	Ville d'Aurillac	CABA
<b>Personnes seules</b>	42%	52%	49%
<i>Evolution 2016-2020</i>	-5pt	+1pt	+2pt
<b>Familles monoparentales</b>	27%	21%	22%
<i>Evolution 2016-2020</i>	+4pt	+1pt	+1pt
<b>Couples avec enfants</b>	21%	12%	15%
<i>Evolution 2016-2020</i>	+2pt	-1pt	-1pt
<b>Part des mineurs / occupants</b>	29%	22%	24%
<i>Evolution 2016-2020</i>	+2pt	-2pt	-1pt
<b>Part des 65 ans et + / occupants</b>	12%	20%	17%
<i>Evolution 2016-2020</i>	-4pt	+2pt	+2pt

Cantal Habitat Occupation du Parc Social 2020	Brouzac	Ville d'Aurillac	CABA
<b>Impayés (&gt; 3 mois)</b>	4,3%	2,9%	5,8%
<i>Evolution 2016-2020</i>	-1,1pt	-4,1pt	-1,2pt
<b>Ressources &lt; 40% plafonds PLUS</b>	58%	47%	44%
<i>Evolution 2016-2020</i>	-9,8pt	+2,1pt	+1,7pt
<b>Emplois stables</b>	22,2%	23,4%	28,0%
<i>Evolution 2016-2020</i>	+4,2pt	-1,8pt	-1pt
<b>Chômeurs</b>	11,1%	10,5%	10,2%
<i>Evolution 2016-2020</i>	-8,7pt	-3pt	-3,3pt

Comme pour les autres secteurs, les habitants restent **très attachés à leur quartier** (taux de vacance de 3%, taux de rotation faible de 7% contre 12% sur la ville ou l'agglomération / données Cantal Habitat).

Les habitants apprécient leur **cadre de vie, la tranquillité, les activités associatives, le voisinage et l'environnement**. Ils mettent en exergue des éléments de confort des immeubles et des aménagements extérieurs. Ce territoire bénéficie d'une **certaine dynamique locale**, avec les jardins partagés et deux associations d'habitants (notamment en direction des seniors).

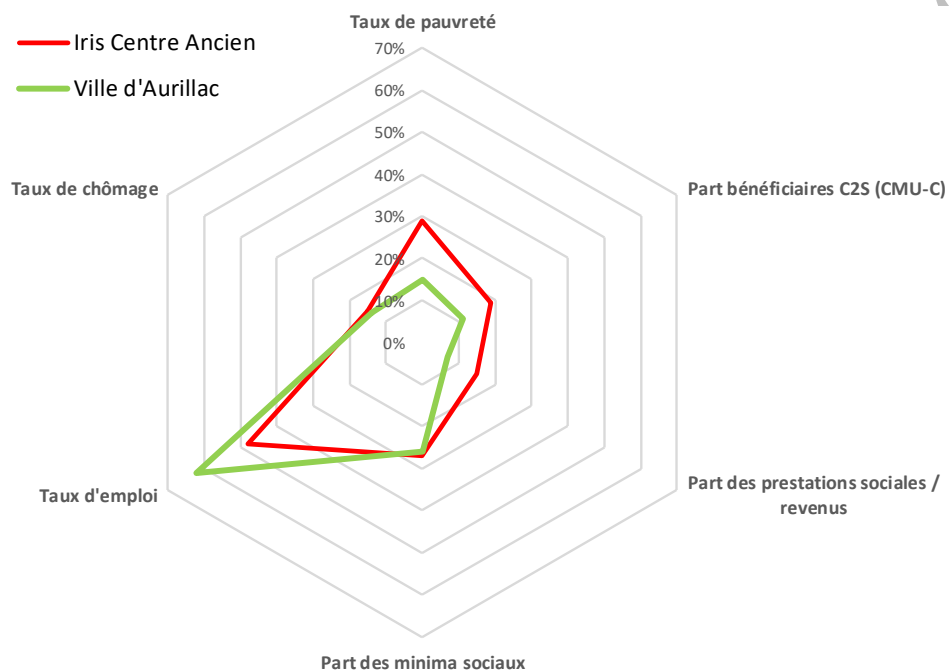
## Les axes de travail qui en découlent

- ⇒ Poursuivre le travail de fond sur **Marmiers**, en accentuant les efforts sur :
  - ✓ le **vivre ensemble** à Canteloube (gestion des tensions/conflits de voisinage, des squats et tapages nocturnes, des comportements inadaptés de certains locataires, organisation de temps conviviaux, animations familles, création de lieux de rencontre et de partage...)
  - ✓ un **accompagnement social renforcé**/continu auprès des ménages les plus fragiles, évalués à une quinzaine de situations (avec la mobilisation du secteur médico-social)
  - ✓ un **accompagnement à la parentalité** (dont un zoom particulier sur les monoparents), centré sur les décrochages des enfants/parents (scolarité, loisirs, sports...)
  - ✓ des actions de **lutte contre la précarité** (ressources)
- ⇒ Suivre la **bonne exécution du PRU**, notamment les volets accompagnement (information citoyenne, insertion) et ses finalités (mixité et arrivée de nouvelles populations)
- ⇒ Développer une **présence des acteurs en proximité** sur le secteur de **La Montade**, autour des thèmes du vivre ensemble, des liens/articulations entre générations, et entre anciens/nouveaux habitants
- ⇒ Essayer **les bonnes pratiques sur le secteur de Brouzac** (et inversement : jardins, associations seniors) ; mobiliser / **aller chercher les habitants** de ce territoire pour accéder à l'offre et les actions développées sur les quartiers Marmiers et La Montade
- ⇒ **Sur l'ensemble des quartiers**, approfondir **l'accès des habitants aux services** (publics, soins et numérique) ; et la **gestion du cadre de vie** des habitants (logements, espaces communs intérieurs, caves, espaces extérieurs, aires de loisirs et de jeux, mobilier urbain, circulations/sécurité routière...)

# PRESENTATION DU QUARTIER RATTACHE AU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION

## Le centre ancien d'Aurillac

Ce territoire, de plus de 2 300 habitants (9% de la population communale), situé en plein cœur du centre-ville de la Ville d'Aurillac, présente un profil de population singulier : **sur-représentation d'un public jeunes adultes** qui progresse ces dernières années (+6,6 points entre 2010 et 2018 ; -0,7 pour la Ville), et un indice jeunesse (rapport entre les < 20 ans et les 60 ans et +) particulièrement élevé de 1,5 (0,6 pour la Ville). Il concentre également une très **forte part de personnes seules** (lien avec les jeunes adultes) et de **monoparents**.



DEMOGRAPHIE (source : Insee / 2017-2018)	Iris Centre Ancien	Ville d'Aurillac
Part des 0-14 ans	11%	12%
Part des 15-24 ans	32%	14%
Part des 60 ans et +	18%	33%
Part des ménages d'une personne	72%	54%
Part des familles monoparentales	27%	19%

A côté d'un parc de logements privé assez dégradé, le **poids du parc social** est non négligeable (27% du logement social public de la Ville), avec beaucoup de **résidences** fléchées comme **très fragiles** (observatoire du parc social / CABA).

Les indicateurs de précarité étudiés placent ce secteur en **seconde place derrière le QPV de Marmiers, en termes de fragilités** et de sensibilités.



Le nombre de Demandeurs d'Emploi (France Travail) fin 2020 représente 19% des DE de la Ville (rappel du poids de population : 9%), révélateur d'une **concentration particulière des demandeurs d'emploi** sur ce territoire (plus de 300 personnes DE catégorie ABC), notamment des jeunes et des bénéficiaires RSA. Ce volume est **en nette augmentation**, à l'inverse de ce qui est constaté sur tous les autres territoires (+7% entre 2016 et 2020 contre -11% sur la Ville).

L'analyse des acteurs fait ressortir un **mix de fortes précarités et d'isolement** : phénomène ancien mais qui tend à se dégrader, concentration de situations sociales lourdes, sur quelques îlots/rues, isolement proche de l'invisibilité (publics peu demandeurs), avec des taux de rotations dans les logements très élevés révélateurs de la **forte volatilité des populations sur ce territoire**.

Enfin, ce secteur est **sous tension en termes de tranquillité/sécurité** (centralité, population en marge, mix de populations très différentes), jumelé à des problèmes spécifiques de « savoir vivre » (voisinage, mode d'« habiter »...).

**Plusieurs acteurs sont présents et actifs** (bailleurs, centre social, département, Accent Jeunes, EVS La Loupiote, associations...), mais avec un **déficit d'interventions croisées/mutualisées** entre partenaires, en appui des aménagements/réhabilitations réalisés (OPAHRU, bailleurs publics, Ville/espaces publics...).

Ce territoire rattaché au Contrat de Ville bénéficiera de la mobilisation/priorisation des **moyens de droit commun** de l'ensemble des partenaires signataires, mais également de la **solidarité locale** avec la mobilisation de moyens fléchés de la Communauté d'Agglomération et de la Ville, selon les besoins et les éléments de diagnostic qu'il reste à préciser plus finement.





# L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030

## UNE DEMARCHE ET UNE METHODOLOGIE

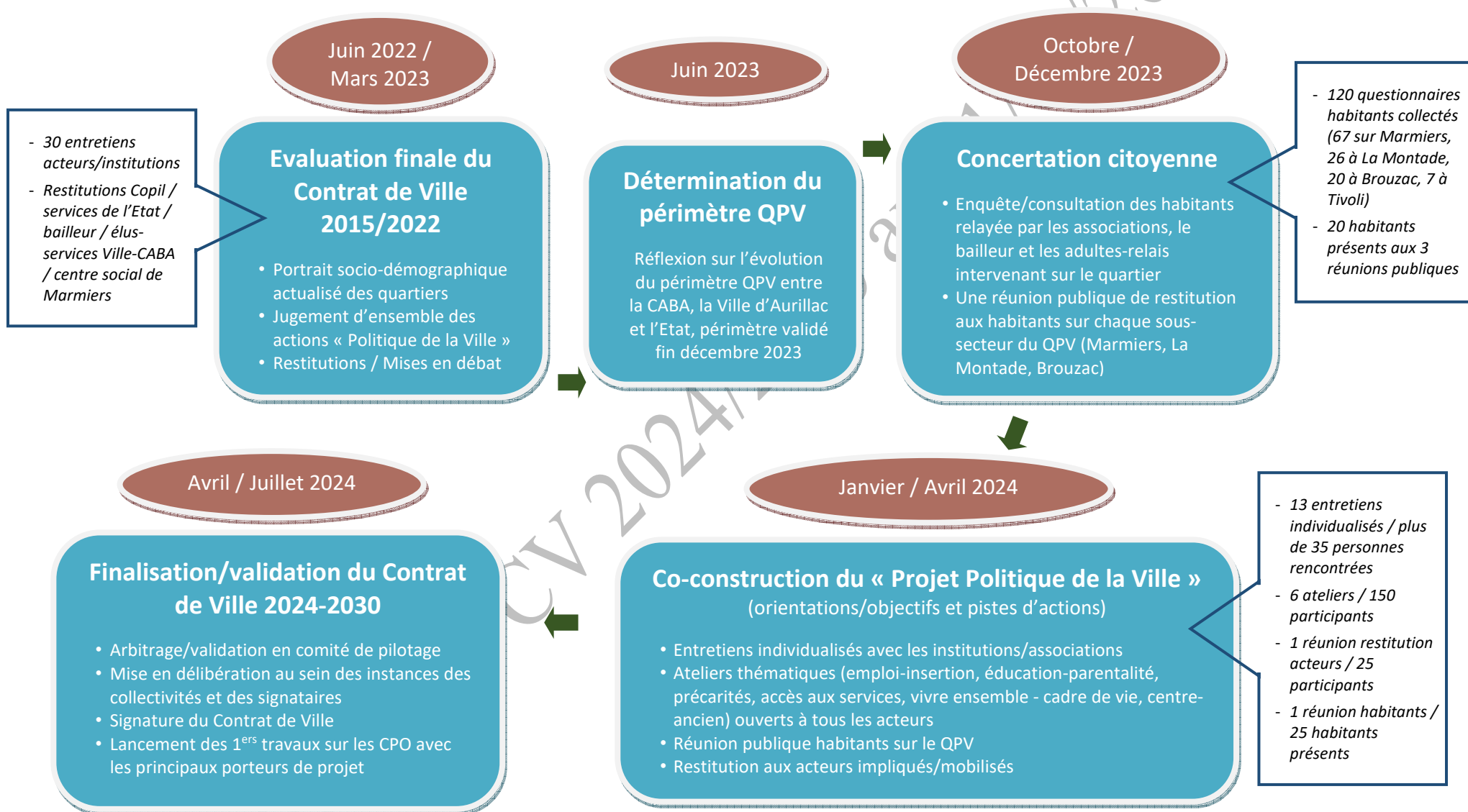
La **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Etat** ont lancé dès le printemps 2022 la démarche d'élaboration de la nouvelle génération du Contrat de Ville renommé « Engagements quartiers 2030 », avec l'appui d'une expertise extérieure. Cette démarche globale s'est structurée autour d'une méthodologie intégrée de l'amont : évaluation/bilan du Contrat de Ville 2015/2022 et portrait actualisé des quartiers ; à l'aval : le présent contrat de ville avec des orientations opérationnelles. Ainsi, elle s'est appuyée sur :

- Une **évaluation finale du Contrat de Ville** 2015-2022 ;
- Un **diagnostic territorial** transversal des quartiers concernés (quartiers « politique de la ville » existants et potentiels) ;
- La définition, en corrélation, d'un **projet « politique de la ville »** sur le territoire de l'agglomération (enjeux/orientations) ;
- La finalisation du **présent contrat de ville** qui précise les priorités opérationnelles, les moyens mis en œuvre et les engagements de chacun.

La démarche a été fondée sur **l'association de l'ensemble des acteurs** : élus, services, partenaires institutionnels, associatifs et habitants. A noter notamment :

- Le suivi de la démarche par les co-pilotes (CABA, Etat et Ville d'Aurillac) via la tenue à chaque étape de **comités de suivi et comités de pilotage** ;
- Un travail spécifique d'**appropriation avec les élus** communautaires et municipaux ;
- L'association des acteurs aux différentes phases par la mise en place de plusieurs **ateliers thématiques ou de restitutions**, mais également des **entretiens** individuels et semi-collectifs ;
- L'association des habitants des quartiers avec la tenue de plusieurs **réunions publiques habitants** sur la vision de leur quartier et des orientations du nouveau Contrat de Ville, ainsi qu'une **concertation citoyenne** durant l'automne 2023, sans oublier l'association du **conseil citoyen** ;
- La tenue de séances de **travail** resserrées **avec chacun des signataires/partenaires** pour prioriser les orientations du projet, les moyens à mobiliser et les engagements de chacun.

# SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030



# LES ELEMENTS CLEFS DE L'EVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015/2022

- Une **dizaine de projets financés par an** centrés sur le QPV (notamment ces dernières années) ; **110 k€ mobilisés** en moyenne chaque année (50% CABA et 50% Etat, pas de CPO) ; une approche choisie de **travail en mode projet** avec les acteurs (en interaction et sans appel à projet) ; des projets structurants, pluriannuels, avec une **cible majeure : les enfants et pré-ados en cœur de quartier** :
  - ✓ Prédominance du **pilier « cohésion sociale »**, en particulier les thématiques « culture/sport » et « citoyenneté et lien social », peu de projets sur la thématique « éducation/parentalité »
  - ✓ 2 projets soutenus sur chacun des **autres piliers « cadre de vie » et « emploi-insertion »**, mais qui mobilisent des financements conséquents en proportion ; sur le volet « emploi-insertion », un droit commun mobilisé en faveur du QPV et jugé largement suffisant au regard du volume des publics concernés ; sur le volet « cadre de vie », absence d'un travail structuré sur la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
  - ✓ Des **axes transversaux** peu investis (jeunesse, lutte contre les discriminations), des 1<sup>ères</sup> sensibilisations sous l'égide de l'Etat sur l'égalité femmes-hommes
  - ✓ Des **quartiers en veille** non impactés par le dispositif « Contrat de Ville »
- La place prépondérante des **dispositifs connexes/thématiques** :
  - ✓ Un **PRU en phase opérationnelle** avec les 1<sup>ers</sup> changements visibles de transformation du quartier (à poursuivre et confirmer)
  - ✓ Les **adultes relais** : des postes en augmentation ; des agents inscrits dans la durée et présents sur site ; une forte plus value dans le lien aux habitants et les interfaces aux partenaires ; un besoin de développer les synergies et le décloisonnement des missions
  - ✓ **L'abattement TFPB** (ATFPB) : une dizaine d'actions par an (très en lien avec celles du Contrat de Ville), en conformité avec la convention ; mais très centrées sur de l'animation et peu sur le cadre de vie (hors PRU)
  - ✓ **Quartiers d'été** : des animations sur les 2 mois d'été, notamment en pied d'immeuble au plus près des habitants (complémentaires aux actions Contrat de Ville et ATFPB)

- Une **animation/gouvernance** avec des marges de progrès importantes :
  - ✓ Un **environnement entre acteurs complexe**, mais qui tend à s'améliorer
  - ✓ Un **isolement subi de la CABA** dans l'animation de la politique de la ville : plusieurs institutions en retrait dans la mise en œuvre du Contrat de Ville au fil des années, travail centré sur les acteurs volontaires
  - ✓ Un Contrat de Ville avec des **instances assez administratives** et une dynamique partenariale qui s'est effilochée au fil des ans ; un PRU mobilisateur et prioritaire ; une **ingénierie locale investie** mais sous calibrée ; un **déficit de coordination territoriale** sur le quartier
  - ✓ Un **conseil citoyen plutôt actif** et en redynamisation ces derniers mois ; mais le sentiment d'une faible écoute de leurs remontées ; une confusion entre actions du Conseil Citoyen et le FPH
  - ✓ Le **centre social de Marmiers** avec une faible approche « politique de la ville », mais à un moment charnière avec de nouveaux locaux et face à des mutations profondes de son territoire (PRU, fragilisation de la Montade...)
  - ✓ Un **bailleur Cantal Habitat** très investi sur les volets animations et loisirs éducatifs ; une difficulté dans la gestion quotidienne du cadre de vie des habitants

# LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030 A CONDUIRE

## LES AMBITIONS PARTAGEES ENTRE TOUS LES PARTENAIRES

La Politique de la Ville sur le territoire de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac revêt pour la période qui s'ouvre 2024/2030 une **double ambition** :

- **concentrer l'effort et les énergies sur le quartier le plus fragile** (QPV Aurillac Sud) ; tout en essayant les bonnes pratiques/expériences sur le quartier rattaché au Contrat de Ville de l'agglomération, à savoir le centre-ancien d'Aurillac
- **concentrer l'effort et les énergies sur 4 orientations thématiques majeures** :
  - **L'inclusion/insertion professionnelle** devant permettre aux habitants actifs de ce quartier d'accéder plus facilement à l'emploi, notamment par des **accompagnements intensifs**, un travail sur la **levée des freins**, et une **mobilisation croisée de tous les acteurs** (acteurs de l'emploi/insertion, acteurs économiques, acteurs de proximité du quartier...) au service et au profit des habitants d'Aurillac Sud
  - **La lutte contre toutes les formes de précarité** particulièrement ciblée sur les publics fragiles/spécifiques du quartier, par un **repérage social fin** des ménages vulnérables et isolés, une **prise en charge inter-partenaire** des situations repérées, un **travail spécifique sur certaines problématiques remontées** (maîtrise de la langue, accès aux droits, inclusion numérique, précarité financière, alimentation durable, santé, accès aux loisirs/sport/culture, mobilité, lutte contre les discriminations...)
  - **La réussite éducative** pour tous les enfants/jeunes du quartier, axée sur la structuration d'un **nouvel espace de coopération** de tous les acteurs au profit des enfants, des jeunes et des familles (projet de Cité Educative), le développement d'un **projet « enfance-jeunesse » structurant et intégré** entre acteurs, une plus grande **implication des parents**, et enfin un **travail spécifique en direction des monoparents**
  - **L'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et de la qualité de vie** au quotidien des habitants, par une **gestion continue et participative des espaces** du quartier, par une amélioration des **conditions d'habiter** et une **plus grande diversité sociale** des habitants, en garantissant une certaine **tranquillité de vie**, tout en démultipliant les espaces et projets de **lien social et de rencontres** entre les différentes générations et les anciens/nouveaux habitants...

Ces ambitions prendront corps et réalité dans une nouvelle **gouvernance/animation** du Contrat de Ville où chacun des partenaires (les 3 co-pilotes, les institutions signataires, les acteurs associatifs, les habitants) sera mobilisé, dans une **nouvelle organisation de travail** ouvrant des espaces de dialogue, de réflexion et de co-construction à toutes les échelles : **stratégique/politique, technique/sectorielle, terrain/proximité au quartier** ; et avec en filigrane la recherche permanente d'**aller vers et d'implication des habitants** dans le cœur de la démarche.



Enfin, les efforts de la Politique de la Ville n'auront de sens que si l'ensemble des **politiques et dispositifs de droit commun** sont **mobilisés et déclinés de façon prioritaire** sur ce territoire. Sont visés tout particulièrement :

- ✓ La **réforme France Travail** (loi « plein emploi ») en matière d'insertion professionnelle
- ✓ Le dispositif « **Les entreprises s'engagent** » animé par la **CCI**
- ✓ L'**expérimentation « Accompagnement Rénové »** des allocataires du **RSA** (15h d'activités) conduite par le **Conseil Départemental** en lien avec l'Etat et France Travail
- ✓ Les articulations avec le **Pacte des Solidarités** en matière d'inclusion et de lutte contre les précarités
- ✓ Le maillage avec le **projet de Cohésion Sociale de la Ville** d'Aurillac
- ✓ Le **Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration** (CTAI) signé entre l'Etat, la Ville et le CCAS d'Aurillac
- ✓ La **convention** CCAS d'Aurillac / Conseil Départemental **sur les personnes âgées**
- ✓ La mobilisation de l'**Agence Régionale de Santé** (ARS) via notamment le **Contrat Local de Santé**, outil de territorialisation de la politique de santé en mode partenarial et intersectoriel, renouvelé en 2024 pour 5 ans qui intégrera en particulier un volet « santé mentale »
- ✓ Les coopérations renforcées avec l'**Education Nationale** autour de l'ambition de réussite éducative des enfants
- ✓ Les connexions avec la **Convention Territoriale Globale** (CTG) portée conjointement par la Ville d'Aurillac et la **CAF** sur les enjeux d'animation de la vie sociale et des questions enfance-jeunesse-familles
- ✓ La mobilisation des **Fonds Verts** pour l'amélioration du cadre de vie
- ✓ Le **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)** notamment sur l'accompagnement des situations sociales complexes
- ✓ Le **Plan d'action du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)** qui comporte notamment une action visant à déployer le plan interministériel de lutte contre les punaises de lit à l'échelon départemental
- ✓ Le déploiement du programme **Action cœur de ville** autour de la revitalisation du centre-ville
- ✓ La **convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** de la CABA 2023-2027
- ✓ La **convention programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) "Action cœur de ville 2019-2024"** concernant l'amélioration du parc privé de logement
- ✓ Le **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation** (FIPDR) sur les questions de tranquillité/sécurité
- ✓ Le renforcement des **politiques sectorielles de l'agglomération** sur le QPV notamment les politiques habitat/peuplement, transports/mobilités, cohésion sociale mises en œuvre.

## ORIENTATION 1

### Soutenir l'inclusion et l'insertion vers et par l'emploi

#### Les éléments clefs du diagnostic

- QPV Marmiers : des indicateurs « emploi » très fragiles, prégnance des jeunes 16-25 ans non scolarisés et sans emploi, deux fois plus d'emplois précaires sur le QPV par rapport à la Ville
- Près de 200 demandeurs d'emploi (DE) sur le périmètre élargi du QPV, aux caractéristiques confirmant des freins accrus : mobilité, langue, garde d'enfants, fragilités sociales, publics moins proactifs sur l'emploi...
- Un volume DE qui devrait fortement évoluer avec la réforme France Travail (estimation à près de 300/350 DE au total sur le nouveau QPV)
- Sur le Contrat de Ville 2015-2023, plusieurs actions sur l'emploi soutenues mais des actions non spécifiques au QPV ; un droit commun (Pôle Emploi, Mission Locale) mobilisé en faveur des habitants et jugé suffisant au regard du volume des publics concernés sur l'ancien périmètre

#### Finalités/ambitions

Il s'agit de faciliter et d'inciter le plus possible tous les habitants concernés (actifs) du quartier Aurillac Sud à accéder à l'emploi, afin de garantir leur complète inclusion dans la cité et leur émancipation personnelle. Une des finalités est notamment d'aller vers et d'aller chercher les publics QPV non mobilisés et non inscrits.

Cela passe par la proposition d'accompagnements soutenus, simultanés et intensifs, un travail sur la levée des freins, et une mobilisation croisée et coopérative de tous les acteurs (emploi/insertion, entreprises, structures de proximité du quartier...) au service et au profit des habitants d'Aurillac Sud.

#### Les pistes de travail et les projets envisagés

#### Actions prioritaires 2024-2026

- ⇒ Intensifier la **mobilisation de l'offre de services de droit commun** (France Travail, Mission Locale, Conseil Départemental, Cap Emploi...) **au profit des habitants du QPV** : présence physique en proximité de l'agence France Travail (en lisière du QPV) et de la Mission Locale via la permanence au centre social de Marmiers une fois par semaine ; proposition systématique des accompagnements les plus intensifs à tout demandeur d'emploi issu du QPV avec la possibilité de jumeler de façon simultanée les accompagnements (France Travail et Département par exemple) ; déclinaison de certaines actions du Pacte des Solidarités (mobilité, garde d'enfants, maîtrise de la langue) ; poursuite de la mobilisation des emplois-francs ; déclinaison sur le QPV de l'expérimentation « accompagnement rénové » des allocataires RSA (15h d'activités) conduite par le Conseil Départemental du Cantal
- ⇒ Développer des **actions spécifiques « emploi-insertion » au cœur du QPV** co-construites avec les acteurs insertion-emploi et les acteurs en proximité du QPV ; idée d'une action dédiée chaque trimestre dans le QPV (présence régulière/récurrente/visible, actions en pied d'immeubles) pouvant être différente à chaque fois : job dating, soutien à l'entrepreneuriat, illettrisme, illettrisme, insertion par le sport, découverte de secteurs/métiers, diagnostic des compétences, visites chantiers PRU et rencontres d'entreprises... ; développement d'actions très spécifiques en

fonction des besoins des publics du QPV : sur l'apprentissage de la langue en complément et en sus de ce qui existe en droit commun, sur la levée des freins (mobilité, famille/garde d'enfants, décrochage, santé...), sur la valorisation des compétences / talents / savoir-faire des publics QPV (en dehors des diplômés)

- ⇒ Impliquer/**mobiliser les acteurs économiques sur le QPV** notamment via le dispositif « les entreprises s'engagent » ; la mise en place d'actions concrètes de recrutement, de formation, d'accompagnement ; la mobilisation de l'offre de services et des outils des chambres consulaires (CCI et CMA) ; l'implication des commerçants situés sur le QPV et en proximité immédiate (animation d'un travail en réseau spécifique, association ponctuelle à l'instance d'animation territoriale des acteurs locaux du QPV...) 1
  
- ⇒ Mettre en place une **coopération plus affirmée entre acteurs emploi-insertion et acteurs de proximité** du QPV : référents opérationnels mutuels (« relais les uns pour les autres ») et espace de travail technique concret : partage par anticipation des actions prévues et des projets communs, échanges d'informations sur les situations individuelles (non connues, complexes ou problématiques) ; présence ponctuelle des acteurs emploi-insertion aux temps collectifs-conviviaux dans le QPV ; affichage des offres d'emploi/insertion/formation au centre social... 1
  
- ⇒ **Lutter contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité femmes-hommes** sur le champ de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'emploi : formation/sensibilisation des acteurs, écoute/accueil des victimes, objectivation/travail avec les publics, mesure sexuée des actions, travail sur les représentations liées à l'emploi...

### Les leviers et facteurs de réussite

- Mobilisation/articulation avec les politiques et dispositifs de droit commun notamment de l'Etat (loi « plein emploi » / réforme France Travail, Pacte des Solidarités) et du Conseil Départemental (Pacte des Solidarités, expérimentation « accompagnement rénové » des allocataires RSA)
- Capacité à identifier, à côté de la mobilisation intensive du droit commun, les besoins non couverts, susceptibles de nécessiter des crédits d'intervention spécifiques de la Politique de la Ville
- Co-construction des projets réunissant les acteurs locaux et les acteurs thématiques/sectoriels : réseau d'acteurs de l'emploi (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi, acteurs de l'entrepreneuriat, acteurs de l'IAE...), réseaux des acteurs économiques (CCI, CMA, commerçants)...

### Les indicateurs de suivi/évaluation

- ⇒ Evolution des indicateurs traditionnels de France Travail et de la Mission Locale sur la typologie des publics inscrits et accompagnés résidant sur le QPV et sur la mobilisation de l'offre de services à leur profit (en comparaison avec l'échelle communale et l'échelle bassin d'emploi)
- ⇒ Nombre et typologie des habitants QPV touchés ou mobilisés autour des actions délocalisées sur le QPV, et impact/évolution sur leurs parcours d'insertion
- ⇒ Nombre et typologie des entreprises mobilisées/impliquées sur des actions spécifiques QPV

## ORIENTATION 2

### Lutter contre les toutes les formes de vulnérabilité et de précarité

#### Les éléments clefs du diagnostic

- Des territoires aux profils très précaires (taux de pauvreté, part des prestations sociales dans les revenus, part des minima sociaux...), et une précarité qui globalement progresse
- Une offre de services plutôt adaptée pour les personnes actives ; sujet plus délicat sur les invisibles/isolés ; avec des problèmes de non recours
- Des situations sociales individuelles de plus en plus complexes, montée des problématiques autour de la santé (mentale, alimentation, inactivité)
- Poids des retraités centré sur La Montade, avec un sujet sur les seniors isolés
- Les quartiers impactés par les besoins particuliers en matière d'intégration des populations migrantes
- Souhaits d'évolution des habitants : l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs ; ainsi qu'une forte demande d'accès aux services (services publics, accès aux soins et inclusion numérique)
- Présence en proximité des services sociaux départementaux (polyvalence et PMI), de la Mission Locale ; d'un conseiller numérique au centre social ; de la salle de spectacle « sismographe » ; action du DAHLIR sur l'accès aux loisirs

#### Finalités/ambitions

Il s'agit d'accompagner durablement les personnes présentant des fragilités et des points de blocage, qui les empêchent de s'insérer dans la société et de globalement vivre mieux.

La finalité est de soutenir les personnes pour lever ces freins, qui peuvent être multiples (précarité financière, mobilité, langue, santé, garde d'enfants, discriminations, absence de réseaux, isolement et repli sur soi, manque de confiance, accès aux droits, illettrisme...).

Ce soutien pourra prendre différentes formes : accompagnements individuels, actions collectives... et être ciblé sur un champ spécifique ou sur plusieurs domaines en même temps, dans le cadre d'un accompagnement global et d'une approche pluri-partenaire.

#### Les pistes de travail et les projets envisagés

- ⇒ Mettre en œuvre un **accompagnement social renforcé des ménages les plus fragiles et isolés** : travail de repérage fin des situations sociales complexes et des situations d'isolement, via un porte à porte sur tous les logements du QPV et lors des événements/activités de loisirs menés sur le quartier par chacun des acteurs ; animation d'une cellule de veille sociale inter-partenaire sur ces situations sociales complexes ou en

**1** *Actions prioritaires 2024-2026*

**1**

situation d'isolement (une fois par mois) ; création par le bailleur Cantal Habitat d'un duo « travailleur social / médiateur » spécifique QPV sur l'accompagnement des familles dans le logement ; poursuite des chantiers éducatifs et d'auto-réhabilitation

- ⇒ Expérimenter un **dispositif innovant et renforcé « accès aux droits » en proximité** en appui/complément de la présence du Conseil Départemental et de la Mission Locale : mise à profit des permanences de médiation « hors les murs » du centre social (professionnel formé aux questions d'accès aux droits) ; actions de formation/sensibilisation d'agents de proximité par la CAF/CPAM et sur « Soliguide » ; entrées privilégiées pour certains agents ciblés du QPV auprès d'institutions publiques (CAF, CPAM, Préfecture, CARSAT, France Travail, Impôts...) dans la logique des agents formés/agrèés des Maisons France Service, avec un conventionnement précis (formations, agréments, engagements...) ; valorisation du poste de médiateur/conseiller numérique du centre social (présence renforcée sur le centre social mais aussi hors les murs) 1
- ⇒ Mener des **actions spécifiques/renforcées d'intégration en direction des populations migrantes** présentes sur le QPV : déclinaison renforcée sur le QPV des actions du CTAI (Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration) notamment autour de la maîtrise de la langue, de la connaissance des valeurs et des fonctionnements de la société française, du renforcement des accompagnements sociaux sur la durée, de l'inclusion numérique, des mobilités, de l'accès aux soins, de l'accès au sport/culture/loisirs... ; coopérations à renforcer avec Forum Réfugiés et le CADA autour de la Politique de la Ville 1
- ⇒ Mettre en place un **poste en médiation santé sur le QPV**, avec la structuration d'un réseau de proximité sur le quartier (médiateurs, centre social, travailleurs sociaux, éducateurs, DAHLIR...), en appui de ce poste en médiation santé dans la mobilisation/connaissance des habitants
- ⇒ Développer un **projet structurant autour de l'alimentation et des jardins**, alliant les approches « insertion », « santé », « lien social », et « pouvoir d'achat » ; appui sur les jardins existants de Brouzac et articulation potentielle avec le futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la CABA
- ⇒ **Proposer des solutions concrètes/ponctuelles aux habitants sans voiture** : mise à disposition / mobilisation ponctuelle du minibus du centre social, location voiture électrique (action du Pacte des Solidarités) et/ou voiture sans permis et/ou vélo assistance électrique, faire mieux connaître l'offre de mobilité existante 1
- ⇒ Poursuivre/renforcer la **médiation pour un meilleur accès aux sports, aux loisirs et à la culture** : poursuite des actions/interventions du DAHLIR ; travail sur la communication et la mise en confiance ; travail spécifique sur l'accès à la culture (salle de spectacle « sismographe », offre délocalisée dans le quartier des structures culturelles...) ; coopérations avec les clubs et associations présentes en proximité (Vivacité + associations sportives) ; réservation de 25% des places à l'école municipale des sports aux habitants du QPV (avec inscription décentralisée sur le quartier) ; création d'une manifestation annuelle incluant la participation des habitants 1
- ⇒ **Lutter contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité femmes-hommes** sur le champ du social et des précarités : formation/sensibilisation des acteurs, écoute/accueil des victimes, objectivation/travail avec les publics, mesure sexuée des actions, diversification de l'offre de loisirs...



## Les leviers et facteurs de réussite

- Mobilisation des institutions publiques porteuses d'un service public majeur en matière d'accès aux droits (notamment CAF/CPAM/Préfecture) sur l'étude de solutions de proximité pour les habitants du QPV
- Mobilisation de tous les acteurs du secteur médico-social sur la cellule de veille sociale : diagnostic / analyse / prise en charge / traitement de manière collective et partagée des situations individuelles repérées/bloquées ; mobilisation, pour la prise en charge, des outils et accompagnements possibles-existants en droit commun (AVDL-FSL, équipe mobile précarité-incurie, PDLHI sur le traitement des nuisibles, outils/dispositifs sur la santé mentale, outils-actions CTAI, Unité Modes d'Accueil pour enfants à besoins Spécifiques UMAS, actions CCAS, interventions UDAF, plateforme de répit...) ; positionnement de l'acteur/institution le(la) mieux placé(e) au regard du diagnostic et des besoins ; co-construction d'une charte éthique sur le partage d'informations de situations individuelles
- Co-construction des projets réunissant les acteurs locaux et les acteurs thématiques/sectoriels : gouvernance coopérative avec un collectif de structures (précarité, acteurs QPV, insertion, alimentation/maraîchage) autour du projet « alimentation/jardin », réseau des acteurs de proximité sur la médiation santé, réseau d'acteurs sur l'accès à la culture...
- Partir des habitants (envies, centres d'intérêt) sur les actions culturelles (projets réellement participatifs) et non l'inverse (délocalisation d'activités des équipements culturels qui ont du mal à rencontrer un public)
- Benchmark/appui sur des expériences extérieures réussies : actions « accès aux droits » hors les murs (PIMM'S mobile, association Passerelle sur le Rhône...), projet « alimentation / jardin », médiation santé en QPV...

## Les indicateurs de suivi/évaluation

- ⇒ Nombre et typologie des habitants QPV pris en charge dans la cellule de veille sociale et évolution des parcours d'inclusion
- ⇒ Nombre et typologie des habitants QPV concernés/touchés par les chantiers éducatifs et les projets d'auto-réhabilitation
- ⇒ Evolution des postes/missions ciblés sur l'accès aux droits sur le QPV
- ⇒ Nombre et typologie des habitants QPV pris en charge en médiation santé
- ⇒ Nombre et typologie des habitants QPV touchés ou mobilisés autour du projet structurant « alimentation/jardin », et impact/évolution des parcours de vie
- ⇒ Nombre et typologie des habitants QPV qui accèdent aux équipements culturels, aux structures sportives, aux structures d'activités de loisirs

## **ORIENTATION 3**

### **Tendre vers une réussite éducative de tous les enfants/jeunes par une co-éducation, y compris avec les parents**

#### **Les éléments clefs du diagnostic**

- Poids des familles (dont les enfants/jeunes) sur le QPV, notamment des monoparents (en forte progression) et des familles recomposées
- Des besoins considérables en accompagnement éducatif/parentalité des familles révélés lors des activités proposées, repérés en milieu scolaire et en crèches
- Des IPS (Indice de Position Sociale) des écoles du nouveau QPV, révélatrices d'une perte de mixité sociale ; des écoles fragilisées (effectifs, paupérisation des familles, faible implication des parents...)
- Importance des politiques sociales et éducatives en place : équipes de prévention spécialisée, CLAS du centre social, AS du CCAS en milieu scolaire, crèches et dispositifs « passerelle » dans les écoles... ; dans un cercle vertueux ; mais des professionnels sociaux-éducatifs de plus en plus en souffrance face aux publics et aux difficultés
- Importance des actions en direction des enfants et pré-ados en cœur de QPV soutenues par le Contrat de Ville 2015-2023, mais peu de projets sur la thématique « éducation/parentalité »
- Rupture pour tous les acteurs lors du passage en 2<sup>d</sup> degré / collègue
- Questionnement sur les interventions (et cibles d'âges) des acteurs présents (Accent Jeunes, Centre Social...), et du projet intégré animation/prévention/éducation

#### **Finalités/ambitions**

Cette orientation vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Elle repose sur une grande alliance des acteurs éducatifs : parents, collectivités, services de l'Etat, associations et habitants. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

La logique de co-éducation constitue le fil rouge de cet axe de travail, notamment avec les parents, 1<sup>er</sup> pilier de cette co-éducation.

## Les pistes de travail et les projets envisagés

1 Actions prioritaires 2024-2026

- ⇒ **Structurer une démarche/projet de Cité Educative liant tous les acteurs** autour des différents temps et tranches de vie des enfants et des jeunes : mise en réseau des acteurs/professionnels (petite enfance, périscolaire, scolaire, extrascolaire, AS CCAS, ATSEM, travailleurs sociaux Cd, équipe de prévention spécialisée...) et création d'une culture commune/partagée (temps de formation/sensibilisation, échanges de pratiques, interconnaissance...) ; organisation de temps collectifs structurés de coordination/régulation sur les situations individuelles (cellule de veille socio-éducative) ; mise en place d'une offre d'accompagnement social/éducatif en direction des collégiens ; levée de moyens/outils d'accompagnement complémentaires pour les familles et les enfants (soins/santé, accès aux sports et à la culture, accompagnement à la scolarité, orientation scolaire, accès aux droits bourses et dossiers MDPH...)...
- ⇒ **Travailler sur les accroches parentales, et la co-éducation parents / acteurs éducatifs** : levée des barrières dans la relation avec les acteurs éducatifs (langue, confiance/relais de proximité, codes institutionnels, outils numériques...) ; formations / outils / sensibilisations sur le juste positionnement des professionnels vis à vis des familles / parents-enfants du quartier ; aménagement de lieu dédié aux parents dans les structures éducatives (dont l'école) ; remobilisation des parents autour des APE ; démultiplication des actions/ateliers « enfants/jeunes-parents » autour des structures existantes (crèches, ALSH, espaces jeunes, CLAS, ludothèque, sismographe...) ; soutien des familles lors des différents temps collectifs de partage ; développement d'actions spécifiques pères/enfants
- ⇒ Approfondir un **projet structurant et intégré entre acteurs autour du public « enfance-jeunesse »**, projet d'intervention intégré (animation, éducation, prévention) notamment entre Accent Jeunes, le Centre Social de Marmiers, et le Service Jeunesse Ville : définition des cibles publics (enfants 6/10 ans, pré-ados 11/14 ans, post ados 15/17 ans, jeunes adultes 18/20 ans, public « jeunes filles »...) ; définition des modes et lieux d'intervention sur chaque sous-secteur du QPV ; articulation entre l'offre de services structurelle (ALSH, Espace Ados-Jeunes) et l'offre d'animations-loisirs ponctuelle dans des logiques « projet » et/ou en proximité (pieds d'immeubles, hors les murs), entre activités/services payants/gratuits, avec ou sans inscription...
- ⇒ Mettre en place des **actions spécifiques en direction des monoparents** : point d'écoute / accompagnement spécialisé ; émergence d'un collectif « monoparents » pour co-construire les actions à mettre en place ; programme de loisirs-sorties destiné aux monoparents avec prise en charge structurée des enfants/jeunes sur ce temps (logique d'une action « répit ») ; prise en compte de leurs singularités dans leur inclusion/insertion professionnelle (notamment modes de garde, charges familiales, impacts financiers...)
- ⇒ **Lutter contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité femmes-hommes** sur le champ de l'éducation/parentalité : formation/sensibilisation des acteurs, écoute/accueil des victimes, objectivation/travail avec les publics, mesure sexuée des actions, diversification de l'offre de loisirs, travail sur des espaces extérieurs et des propositions d'activités moins genrés « garçons » (contre exemple du city stade)...

## Les leviers et facteurs de réussite

- Co-construction du projet-dossier de labellisation « Cité Educative » : création d'un noyau central Ville (DGA services à la population, CCAS) en co-portage avec l'IEN Aurillac et la DJS ; mobilisation des autres directions Ville (sport, culture, jeunesse) ; travail avec les 3 collèges concernés (Jordane, Jules Ferry, Ponétie) ; mise en valeur de l'importance de l'existant déjà très solide sur Aurillac (et le QPV en particulier) en matière d'interventions publiques éducatives et sociales
- Mobilisation des acteurs majeurs de l'éducation et du soutien aux familles, notamment l'Education Nationale (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés), le Conseil Départemental, la Ville, la CAF...
- Développement d'une approche non « moralisatrice » sur le soutien à la parentalité en direction des familles et sans approcher le sujet sous l'angle « problématique » : valorisation des compétences sociales des parents et des bons « tuyaux » (y compris les solidarités entre pairs)
- Intégration, dès que possible, d'un mode de garde des enfants lors des temps de travail collectifs avec les parents
- Remise à plat des interventions de l'équipe de prévention spécialisée, en complémentarité avec la « Politique de la Ville »

## Les indicateurs de suivi/évaluation

- ⇒ Nombre d'enfants / jeunes / familles du QPV accompagnés dans leur parcours éducatif et typologie / évolution des parcours / niveaux
- ⇒ Nombre de parents mobilisés / accompagnés du QPV (actions parentalité et co-éducation), et impact / évolution sur leur parentalité
- ⇒ Nombre et typologie des enfants/jeunes QPV concernés/touchés par l'offre de services structurelle (ALSH, Espace Ados-Jeunes) et l'offre d'animations-loisirs ponctuelle
- ⇒ Nombre de monoparents du QPV touchés/impliqués dans les actions spécifiques qui leur sont destinées

## **ORIENTATION 4**

### **Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie au quotidien des habitants**

#### **Les éléments clefs du diagnostic**

- Marmiers en pleine mutation avec les 1<sup>ers</sup> effets des réalisations du PRU ; la résidentialisation de La Montade, source d'amélioration du cadre de vie
- Besoin de réhabilitation des logements à La Montade, Brouzac et 53/55 rue de Marmiesse
- Plusieurs remontées des habitants sur leur cadre de vie : logement, espaces communs des immeubles, espaces extérieurs, tranquillité
- Un vivre ensemble qui se dégrade notamment à Canteloube et La Montade, avec une présence en proximité limitée et peu coordonnée des acteurs à La Montade
- Sur le Contrat de Ville 2015-2023, travail peu structuré sur la GUP mais plusieurs actions d'intérêt (chantiers d'insertion-éducatifs, cellule de veille tranquillité...)
- Importance des adultes-relais dans le lien aux habitants et les interfaces aux partenaires, mais déficit de synergies et cloisonnement des missions
- Travail engagé sur le peuplement à l'échelle de l'agglomération ; impact de l'élargissement du périmètre QPV (passage de 421 à 799 logements) sur la gestion locative de Cantal Habitat des plus précaires

#### **Finalités/ambitions**

Cette orientation a pour ambition de porter un regard sur la gestion et le fonctionnement au quotidien de chaque sous-secteur du QPV, et d'élaborer des réponses aux manques et aux problèmes constatés (propreté, encombrants, maintenance/entretien, régulation des usages, circulations/sécurité routière, petits aménagements/équipements, bien vivre ensemble, tranquillité...).

Une finalité toute particulière concerne l'amélioration de la gestion locative et de proximité du bailleur Cantal Habitat au profit de ses locataires et en réactivité à leurs demandes et leurs besoins.

Aux côtés de ces dimensions du quotidien, cette orientation recouvre également une ambition de moyen et long terme sur l'évolution structurelle du quartier, par un travail autour de la mixité sociale et d'une plus grande diversité du peuplement, mais également par une évolution profonde de la qualité de l'habitat.



**Les pistes de travail et les projets envisagés**

- ⇒ Mettre en place une **gestion continue et participative du cadre de vie des habitants, via des diagnostics en marchant réguliers** : associant le bailleur, la Ville/CABA (services techniques notamment), la DDETSPP, le conseil citoyens, les membres du CCL et les habitants ; apport de solutions aux dysfonctionnements repérés collectivement sur la gestion de leur cadre de vie (logements, parties communes, espaces extérieurs, tranquillité...) ; développement de projets structurants/participatifs autour de la végétalisation des espaces, des mobilités douces, de la sécurisation des espaces et des circulations, de l'aménagement des caves à La Montade, de la lutte contre les dépôts d'encombrants... ; poursuite des chantiers éducatifs et d'auto-réhabilitation 1
- ⇒ Démultiplier les **actions de vivre ensemble entre générations et entre anciens/nouveaux habitants** : temps conviviaux, animations familles, lieux de rencontre et de partage... ; dans une logique/approche la plus possible de « pouvoir d'agir » et d'habitants acteurs ; rencontres qui investissent les espaces extérieurs (différents lieux du QPV) ; rencontres en lien avec la vie des habitants (du plus grand nombre) en fin d'après-midi et week-end, petites vacances... ; aménagement d'espaces de vie sur La Montade (travail sur l'espace central dans la logique de l'espace « Jara » récemment aménagé à Marmiers) 1
- ⇒ Structurer un **dispositif d'intervention en médiation tranquillité / gestion des conflits** : équipe d'agents de proximité / médiateurs formés aux questions de tranquillité et respect du bail des locataires, aux compétences et savoir-faire adaptés (agents assermentés, capacité de verbalisation sur le respect du « bien vivre » dans et en proximité du logement) ; avec pour mission la médiation - gestion des tensions/conflits de voisinage, des squats et tapages nocturnes, des comportements inadaptés de certains locataires sur le « vivre ensemble » et le « savoir vivre / habiter » ; poursuite, en complément, de l'animation de la cellule de veille tranquillité 1
- ⇒ Soutenir/défendre la **réhabilitation/amélioration du patrimoine sur La Montade, Brouzac et rue Marmiesse**, dans la temporalité du Contrat de Ville 2024-2030 : mise à l'étude des perspectives à 10/15 ans de ces 3 sous-secteurs en matière d'habitat (réhabilitation lourde, enjeux thermiques, démolitions, résidentialisations, réfection des communs...) ; inscriptions au Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) et dans la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de Cantal Habitat ; fléchage possible de financements mobilisables (Etat, CDC-Banque des Territoires, CABA, Département, Région) ; mise en perspective d'intégrer un potentiel nouveau programme ANRU
- ⇒ **Rééquilibrer le peuplement sur le nouveau QPV et ses trois sous-secteurs**, via la mobilisation des différents outils et des différentes instances issus de la circulaire du 18 décembre 2023 sur ce sujet : observatoire du parc social, CIL, travail interbailleurs, règles d'exemption ménages DALO, offre de logements sociaux (notamment PLAI et grands logements) hors QPV, offre réhabilitée-diversifiée dans le QPV, politique des loyers, dérogations des plafonds de ressources, exemption SLS en QPV, clause de mixité sociale, interchangeabilité occupation PLAI et PLUS... 1
- ⇒ **Lutter contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité femmes-hommes** sur le champ du cadre de vie et de l'habitat : formation/sensibilisation des acteurs, écoute/accueil des victimes, objectivation/travail avec les publics, mesure sexuée des actions, travail sur des espaces extérieurs et des propositions d'activités moins genrés « garçons » (contre exemple du city stade)...

## Les leviers et facteurs de réussite

- Connexion / harmonisation / mobilisation du levier du bailleur Cantal Habitat avec l'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB), qui fait l'objet d'un conventionnement spécifique
- Implication du conseil citoyen et de toutes les associations de chaque sous-secteur du QPV : travail/dialogue inter-associations sur le volet animations et actions de vivre-ensemble
- Amélioration / développement de la communication - information aux habitants sur les activités de vivre-ensemble proposées ; appui sur les maisons de quartier de La Montade et Brouzac
- Mobilisation/recherche de financements sur la partie Habitat (patrimoine Montade, Brouzac et rue de Marmiesse) : Etat, CABA, Département, Région, Europe...
- Benchmark/appui sur des expériences extérieures (encombrants, espaces de vie, médiation « tranquillité », peuplement)

## Les indicateurs de suivi/évaluation

- ⇒ Rapport entre problématiques repérées et solutions apportées dans le cadre des diagnostics en marchant, avec la distinction sur leur nature/typologie
- ⇒ Nombre et typologie des habitants QPV touchés/mobilisés autour des actions de vivre ensemble
- ⇒ Evolution du sentiment d'insécurité/tranquillité sur le QPV
- ⇒ Suivi des indicateurs sur l'évolution du peuplement du quartier, y compris des indicateurs sur les obligations en matière de politique d'attribution des logements sociaux en QPV et hors QPV

## LE QUARTIER RATTACHE AU CONTRAT DE VILLE

### Prendre en compte la singularité du centre-ancien de la Ville d'Aurillac, par l'approche « Politique de la Ville »

#### Les éléments clefs du diagnostic

- Un secteur assez précaire (en second après Marmiers) ; des indicateurs emploi qui se dégradent (à l'inverse des autres secteurs) ; forte concentration de jeunes adultes (seuls)
- Un parc de logements privé dégradé ; poids du parc social avec beaucoup de résidences fléchées comme très fragiles (observatoire CABA) ; taux de rotations dans les logements élevés (forte volatilité des populations)
- Un mix de fortes précarités et d'isolement : phénomène ancien mais qui tend à se dégrader, concentration de situations sociales lourdes sur quelques ilots
- Un secteur sous tension en termes de tranquillité et de sécurité (centralité, population en marge, mix de populations très différentes)
- Plusieurs acteurs présents et actifs (bailleurs, centre social, Cd, Accent Jeunes, La Loupiote, associations...) ; mais déficit d'interventions croisées

#### Les pistes de travail et les projets envisagés

- ⇒ **Améliorer/partager la connaissance précise des ilots repérés en difficulté et des besoins des publics** via les données OPS des bailleurs, l'observatoire de l'habitat, les données CAF, les données France Travail, les données de l'Université/CABA sur les étudiants, les données d'Habitat Jeunes Cantal sur les migrants... ; travail sur une meilleure connaissance des cibles publics pré-repérés (adultes isolés, migrants, familles, étudiants dont précaires...) ; partage de cette connaissance pour adapter les modes d'interventions et les priorités de chacun et pour co-construire le projet de territoire à conduire

#### Finalités/ambitions

Une attention particulière sera portée tout spécifiquement à ce territoire, dont les difficultés apparaissent comme sensibles, avec des phénomènes de concentration de précarités et de fragilités, qu'il convient de prendre en compte et de traiter.

Ce territoire bénéficiera de la mobilisation des moyens de droit commun de l'ensemble des partenaires signataires, mais également de la solidarité locale avec la mobilisation de moyens spécifiques (CABA, commune), selon les besoins et les éléments de diagnostic définis.

A noter que ce territoire bénéficie déjà de l'attention spécifique des institutions (notamment de l'État et de la CABA) via des dispositifs/outils particuliers : Action Cœur de Ville, OPAHRU...

**1** *Actions prioritaires 2024-2026*

**1**

⇒ **Consolider/ conforter les espaces de vie sociale du centre-ancien** (Cap Cœur, la Loupiote et la Fring'aide) en mobilisant/impliquant toutes les ressources et en les mettant en synergie :



- Action mutualisée/croisée : projet d'intervention partagé, activités/animations communes, mobilisation de tous les acteurs présents (Accent Jeunes, bailleurs, travailleurs sociaux Cd...) sur ces lieux (logique d'équipes d'intervention croisées), structuration d'autres partenariats (AGIR, Forum Réfugiés, Habitat Jeunes Cantal, ASE...)
- Rafrâichissement des locaux de Cap Cœur ; expérimentation sur l'investissement d'espaces extérieurs (jardins Saint Géraud, petits squares...)
- Développement des démarches « aller vers » les publics : familles, adultes isolés, étudiants précaires, migrants, nouveaux habitants... ; travail à amorcer de « porte à porte », de visite à domicile (notamment sur le parc privé) et déambulation de rue (y compris soirées/week-ends) ; travail sur les barrières et les freins (langue, culture, isolement, nouveaux arrivants...)
- Développement des démarches participatives avec les habitants (logique de ce qui a pu se faire sur la concertation citoyenne à Saint Géraud)
- Travail spécifique sur l'accès aux droits (importance des permanences sans rdv des travailleurs sociaux Cd à Cap Cœur), sur des accompagnements sociaux renforcés (au regard des situations sociales complexes, mobilisation du poste en médiation santé) et sur le développement des services de proximité (type conciergerie)
- Amélioration de la gestion du cadre de vie avec les bailleurs : encombrants, respect du bail par les locataires... ; développement des chantiers éducatifs, des actions éco-citoyennes...

⇒ **Intégrer ce territoire dans les travaux/réflexions/outils sur les rééquilibrages de peuplement développés sur le QPV** (cadre de la mobilisation des différents outils et des différentes instances issus de la circulaire du 18 décembre 2023 sur ce sujet)



## Les leviers et facteurs de réussite

- Mobilisation sur ce territoire d'une enveloppe financière dédiée Ville d'Aurillac et d'une partie de l'enveloppe « cohésion sociale » de la CABA sur les actions/projets définis à partir des enjeux-axes de travail issus de l'analyse fine du quartier
- Mobilisation de ressources de droit commun : dispositifs d'accompagnement dans le logement (AVDL, ASLL, IML), FIPD sur les questions de tranquillité/sécurité...
- Mobilisation de crédits de l'enveloppe départementale Bop 147 (crédits Etat CDV spécifiques) dans la limite de 2,5% de cette dernière, moyennant des cofinancements
- Appui/accompagnement par l'ingénierie sectorielle « droit commun » et spécifique « politique de la ville » de la CABA et la Ville d'Aurillac
- Association/implication de ce territoire aux travaux autour de la Politique de la Ville : culture commune, formations, mise en réseau des acteurs...

# GOVERNANCE ET ANIMATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2024-2030

## Les éléments clefs du diagnostic

- Une approche choisie de travail en mode projet avec les acteurs (en interaction et sans appel à projet) sur le Contrat de Ville 2015-2023 ; des projets structurants/pluriannuels ; mais sans CPO signée
- Un environnement entre acteurs complexe, mais qui tend à s'améliorer
- Un isolement subi de la CABA dans l'animation de la politique de la ville : plusieurs institutions en retrait dans la mise en œuvre du Contrat de Ville au fil des années, travail centré sur les acteurs volontaires
- Un Contrat de Ville avec des instances assez administratives et une dynamique partenariale qui s'est effilochée au fil des ans ; un PRU mobilisateur et prioritaire ; une ingénierie locale investie mais sous calibrée ; un déficit de coordination territoriale sur le quartier
- Importance des adultes-relais : agents inscrits dans la durée et présents sur site ; une forte plus value dans le lien aux habitants et les interfaces aux partenaires ; mais un besoin de développer les synergies et le décloisonnement des missions, y compris les formations et temps d'échanges
- Un conseil citoyen plutôt actif et en redynamisation ces derniers mois ; mais le sentiment d'une faible écoute de leurs remontées ; une confusion entre actions du Conseil Citoyen et le FPH
- Le centre social de Marmiers aujourd'hui avec une faible approche spécifique « politique de la ville », mais à un moment charnière avec de nouveaux locaux et face à des mutations profondes de son territoire (PRU, fragilisation de la Montade...) ; un bailleur Cantal Habitat très investi sur les volets animations et loisirs éducatifs, une difficulté dans la gestion quotidienne du cadre de vie des habitants

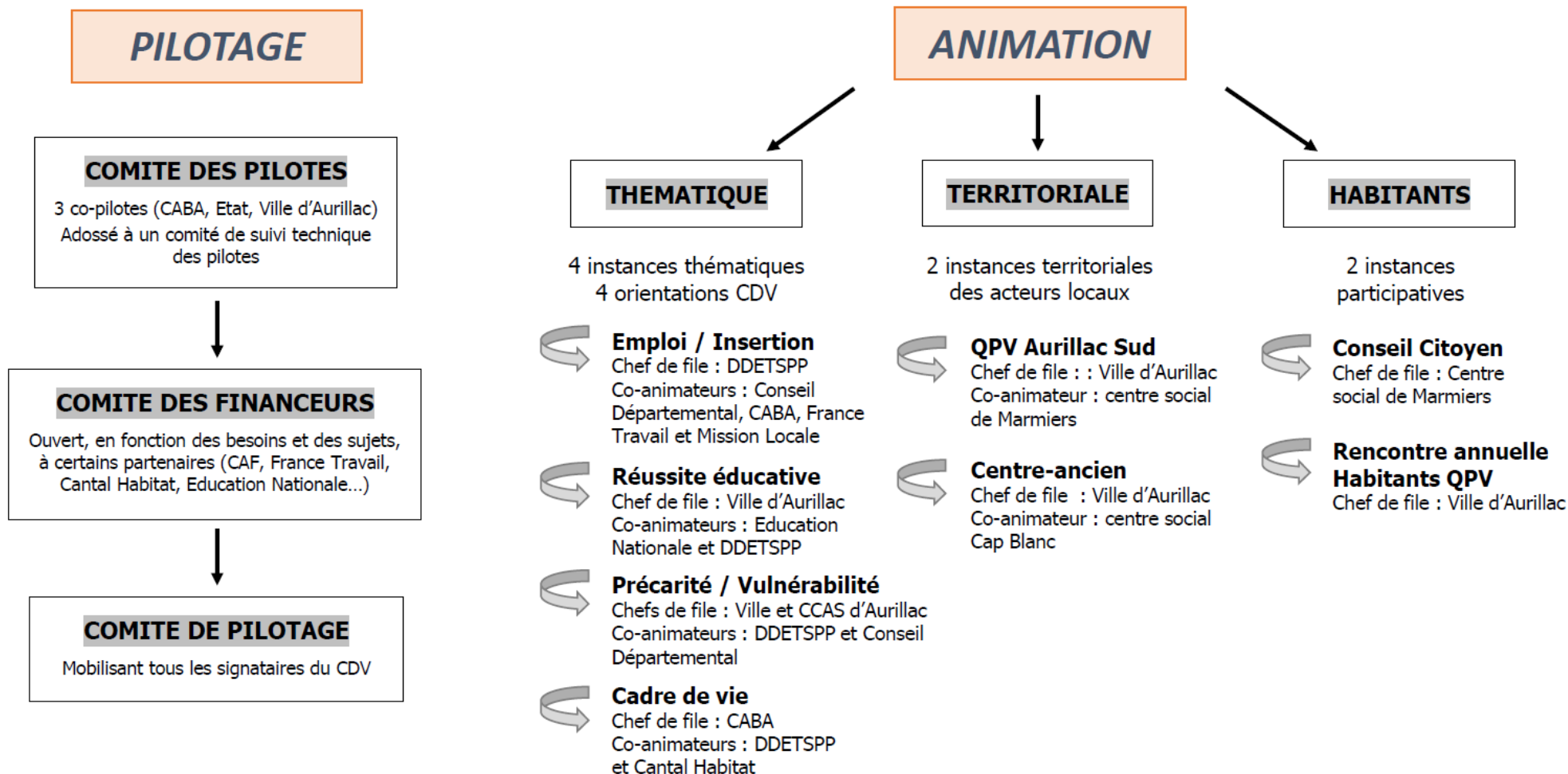
## Finalités/ambitions générales

### *Mobiliser l'ensemble des forces vives publiques, associatives et citoyennes au profit des quartiers*

- ⇒ Par la **refonte du pilotage, de la gouvernance et de l'animation** du Contrat de Ville 2024-2030, devant permettre à chacun de se mobiliser et se positionner pleinement au regard de ses compétences et missions
- ⇒ Par la **structuration de l'ingénierie** chargée de la mise en œuvre du Contrat de Ville, devant permettre de tisser des liens entre les projets et tout au long de leur déroulé, de l'élaboration à son évaluation en passant par la mise en œuvre
- ⇒ Par **l'innovation, l'expérimentation** ; par des approches transversales, multi-thématiques, pluriculturelles ; par l'émergence de projets portés par le **tissu associatif local**
- ⇒ Par la **présence des acteurs en proximité** sur les différents sous-secteurs du QPV, notamment dans une logique « **hors les murs** » ; ainsi que la confortation des **postes et missions des adultes-relais**
- ⇒ Par la communication et **l'aller à la rencontre des habitants** en porte à porte ; par l'expérimentation de **nouvelles formes de participation des habitants**, aux côtés du conseil citoyen
- ⇒ Par la recherche continue de **l'égalité femmes-hommes** et la **lutte contre toutes les formes de discriminations**
- ⇒ Par la mise en **synergie** de la Politique de la Ville **avec les dispositifs et politiques de droit commun**



# LE SCHEMA GENERAL DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030



## **LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030**

Le pilotage du Contrat de Ville est assuré **conjointement et collégialement par les 3 co-pilotes** de la Politique de Ville que sont la **Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac**, porteuse de cette compétence obligatoire au titre du principe de solidarités territoriales ; l'**Etat**, porteur de cette politique nationale de cohésion sociale et territoriale ; la **Ville d'Aurillac**, porteuse de plusieurs politiques thématiques majeures en proximité sur son territoire communal, y compris sur le quartier Aurillac Sud (et le centre-ancien). La **ligne de partage entre la Ville et la CABA** sur le pilotage des thématiques est la suivante : la Ville en charge de l'animation de la vie sociale et de proximité, l'éducation/jeunesse, le social, et la coordination territoriale des acteurs ; la CABA en charge des volets habitat, insertion, et le pilotage général du Contrat de Ville.

### **Missions des 3 co-pilotes**

- ⇒ Définition des orientations et principes d'actions de la mise en œuvre du Contrat de Ville
- ⇒ Programmation et suivi financier, coordination entre les dispositifs de la Politique de la Ville et du droit commun, évaluation globale du Contrat de Ville
- ⇒ Définition de la feuille de route annuelle auprès des partenaires et des chefs de file des instances thématiques et territoriales
- ⇒ Validation/arbitrage des propositions des instances thématiques et territoriales
- ⇒ Garant de la cohérence globale des actions et de leur mise en œuvre dans le cadre des différentes instances conformément aux enjeux définis dans le cadre du Contrat de Ville
- ⇒ Lien avec les élus communautaires et municipaux, les financeurs, les partenaires du Contrat de Ville si nécessaire
- ⇒ Organisation et animation du Comité des financeurs et du comité de pilotage (1 à 2 fois par an)
- ⇒ Arbitrage et accompagnement aux prises de décision en partageant l'information avec les décideurs du territoire et en mobilisant des expertises externes
- ⇒ Mise en place d'outils de suivis et d'évaluation des actions et de la gouvernance
- ⇒ Elaboration de dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales
- ⇒ Accompagnement des chefs de file des instances thématiques et territoriales, réunion autant que de besoin (comité de suivi) et liaison/cohérence dans la mise en œuvre de leurs actions
- ⇒ Communication et information auprès des partenaires et des habitants sur le suivi, la mise en œuvre et le déroulement des actions du Contrat de Ville

### **Fonctionnement / organisation du pilotage**

- ⇒ Chef de file : la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (organisation, convocation, logistique, administration...), avec une co-animation et des décisions/arbitrages pris de manière collégiale entre les 3 co-pilotes

⇒ Fonctionnement :

- Fréquence de la tenue des instances de pilotage à l'échelle politique/stratégique :
  - comité des pilotes une fois par semestre, devant permettre de réels échanges/arbitrages dans le pilotage général du Contrat de Ville et de la programmation
  - comité des financeurs réuni/ouvert, en fonction des besoins et des sujets, à certains partenaires (Conseil Départemental, CAF, France Travail, Cantal Habitat, Education Nationale...), devant permettre une mise en synergie et en cohérence des moyens spécifiques Politique de la Ville, des moyens ATEFPB (bailleur) et des moyens du droit commun, le développement de plans d'actions partagés et plurinannuels
  - comité de pilotage une fois par an, devant permettre de rendre compte et informer de l'avancée des orientations et projets conduits sur la Politique de la Ville d'une manière élargie
- Organisation d'un comité de suivi technique des 3 co-pilotes réunissant les référents techniques du Contrat de Ville de la CABA, de la DDETSPP et la Ville d'Aurillac, sur une fréquence mensuelle
- Ouverture de ce comité de suivi technique aux chefs de file (référents techniques) des instances thématiques et territoriales, à minima une fois par an

⇒ Composition du comité de pilotage :

- Ensemble des signataires du CDV : 3 co-pilotes (CABA, Etat, Ville d'Aurillac), CCAS, Conseil Départemental, Education Nationale, France Travail, Mission Locale, AGESI (Cap Emploi et Cap Social), CCI, CMA, Banque des Territoires, CAF, ARS, Cantal Habitat
- DDT, DDSP, DDETSPP, Polygone, Conseil citoyen (dans sa déclinaison/évolution à venir)

⇒ Organisation technique/politique des 3 co-pilotes :

<b>Co-pilotes</b>	<b>Référent(s) politique/stratégique</b>	<b>Référent direction générale</b>	<b>Référent technique du Contrat de Ville</b>
<b>CABA</b>	Président et Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville	Directrice Générale Adjointe - Direction Développement, Action Territoriale et Grands Equipements	Responsable du service Politique de la Ville
<b>Etat</b>	Préfet du Cantal	Directrice de la DDETSPP	Chargée de missions transversales, référente DDETSPP du contrat de ville en lien avec le service inclusion sociale et professionnelle et des publics vulnérables
<b>Ville d'Aurillac</b>	Maire et Adjoint délégué Politique de la Ville	Directrice Générale Adjointe - Pôle Solidarités, du Développement social et de la Vie Citoyenne	Chef de projet « contrat de ville / cohésion sociale »

## **LES INSTANCES D'ANIMATION THEMATIQUES ET TERRITORIALES DU CONTRAT DE VILLE 2024/2030**

De **nouveaux espaces de dialogue et de co-construction** sont créés autour des projets/orientations (reprise des orientations définies dans le présent Contrat de Ville 2024-2030), **en associant/mobilisant les différents partenaires/acteurs** de la Politique de la Ville : services de l'Etat et établissements publics sectoriels, associations/porteurs de projet...

L'objet de chacune de ces **6 instances thématiques/territoriales** est de faire un point d'étape, de bilan/évaluation, et de perspectives à venir. Il s'agit d'aller vers un **projet plus intégré** articulant échelle territoriale (des quartiers) et axes thématiques. L'ambition est globalement de **limiter les appels à projets** à des sujets/besoins précis identifiés collectivement, d'**orienter la programmation sur des projets co-construits en amont** (via ces instances thématiques/territoriales, complétées par l'animation de groupes de travail projet par projet) et sur la base des orientations/pistes d'actions inscrites dans le Contrat de Ville 2024-2030. Il sera privilégié sur ces projets co-construits une contractualisation dans la durée - **CPO sur 3 ans** (avec une reconduction des engagements financiers annuellement sur bilan et dans le cadre de démarche-projet).

### **Missions des instances thématiques/territoriales**

- ⇒ Garant de la feuille de route (enjeux / objectifs / pistes d'actions) inscrite dans le Contrat de Ville et/ou transmise par les instances de pilotage
- ⇒ Co-construction des actions/projets en lien avec cette feuille de route ; émergence / lancement de groupes de travail / groupes projets spécifiques autant que de besoin ; garant de la cohérence / complémentarité des actions entre elles ; appui sur les modalités de mise en œuvre des actions (organisation, budget...)
- ⇒ Garant de l'implication et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés
- ⇒ Suivi et point d'étape sur l'état d'avancement des objectifs/actions définis, y compris via la définition, la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs d'évaluation
- ⇒ Proposition de nouvelles orientations et des perspectives aux instances de pilotage, selon l'évolution des besoins des quartiers et de ses habitants
- ⇒ Spécificité des instances territoriales : missions de veille, d'actualités, d'information, et de co-production de projets et d'interventions spécifiques (aller vers, articulations avec les acteurs sectoriels...)

### **Composition et fréquence des instances thématiques et territoriales**

#### **Instance thématique « emploi - insertion »**

- ⇒ Chef de file : DDETSPP
- ⇒ Co-animateurs : Conseil Départemental, CABA, France Travail, Mission Locale
- ⇒ Membres permanents : Cap Emploi, AFAPCA, ACART, Accent Jeunes, Centre Social Marmiers, Cantal Habitat, Ville d'Aurillac/CCAS, DAHLIR, CCI/CMA, CIDFF
- ⇒ Fréquence : à minima une fois par semestre sur la durée du Contrat de Ville ; une fois par trimestre sur les 2 premières années

### **Instance thématique « précarité - vulnérabilité »**

- ⇒ Chef de file : Ville d'Aurillac / CCAS d'Aurillac
- ⇒ Co-animateurs : Conseil Départemental, DDETSPP
- ⇒ Membres permanents : Cantal Habitat, CAF, Accent Jeunes, Centre Social de Marmiers, DAHLIR, Forum Réfugiés, CADA, CIDFF, CPAM, ARS, Cap Social
- ⇒ Fréquence : à minima une fois par semestre sur la durée du Contrat de Ville ; une fois par trimestre sur les 2 premières années

### **Instance thématique « réussite éducative »**

- ⇒ Chef de file : Ville d'Aurillac / DGA éducation
- ⇒ Co-animateurs : Education Nationale, DDETSPP
- ⇒ Membres permanents : Ecoles 1<sup>er</sup> degré, Collèges, Conseil Départemental, CAF, DJS, Accent Jeunes, Centre Social de Marmiers, CCAS, DAHLIR, Mission Locale, CIDFF
- ⇒ Fréquence : à minima une fois par semestre sur la durée du Contrat de Ville ; une fois par trimestre sur les 2 premières années

### **Instance thématique « cadre de vie - habitat »**

- ⇒ Chef de file : CABA
- ⇒ Co-animateurs : Cantal Habitat, DDETSPP
- ⇒ Membres permanents : DDT, Conseil Départemental, CAF, Accent Jeunes, Centre Social de Marmiers, Ville d'Aurillac
- ⇒ Fréquence : à minima une fois par semestre sur la durée du Contrat de Ville ; une fois par trimestre sur les 2 premières années

### **Instance territoriale « Aurillac Sud »**

- ⇒ Chef de file : Ville d'Aurillac
- ⇒ Co-animateurs : Centre Social de Marmiers
- ⇒ Membres permanents : travailleurs sociaux Conseil Départemental, éducateurs et médiateurs Accent Jeunes, travailleurs sociaux CCAS, médiateur DAHLIR, agents de proximité et médiateur Cantal Habitat, agents Centre Social de Marmiers ; ouverture ponctuelle aux commerçants et aux professionnels de santé du quartier
- ⇒ Fréquence : à minima une fois par trimestre sur la durée du Contrat de Ville ; une fois par mois sur la 1<sup>ère</sup> année

### **Instance territoriale « Centre-Ancien »**

- ⇒ Chef de file : Ville d'Aurillac
- ⇒ Co-animateurs : Centre Social du Cap Blanc
- ⇒ Membres permanents : DDETSPP, DDT, CABA, Conseil Départemental, CAF, France Travail, Mission Locale, Accent Jeunes, CCAS, DAHLIR, Cantal Habitat, Polygone, EVS La Loupiote, La Fring'Aide, Forum Réfugiés, CADA, Cantal Habitat Jeunes, Université
- ⇒ Fréquence : à minima une fois par semestre sur la durée du Contrat de Ville ; une fois par trimestre sur les 2 premières années

## Animation des instances thématiques et territoriales

### ⇒ Rôle des chefs de file :

- Organisation, convocation, logistique, administration, ordre du jour, relevé de synthèse/conclusion, suites données pour l'instance concernée
- Position de référent pour les acteurs (sur la thématique) : assistance, conseil et accompagnement, facilitation en cas de besoin (projets, financements, partenariats...)
- Réalisation d'un bilan annuel des travaux réalisés (actions/projets) et des réflexions engagées en lien avec les partenaires de son instance ; présentation aux instances de pilotage ; remontées des éventuelles difficultés / points de blocage dans la mise en œuvre des objectifs et actions/projets

### ⇒ Rôle des co-animateurs :

- Co-animation avec le chef de file
- Implication / appui au chef de file dans l'administration de l'instance concernée : préparation et partage de l'ordre du jour, des suites données, dans l'organisation et l'administration de l'instance, dans l'expertise technique de la thématique...
- Prise en charge / animation de groupes projets spécifiques (seul ou avec le chef de file)

### ⇒ Missions/rôles des porteurs de projets :

- Mise en œuvre / portage d'un projet ou d'une action en lien avec les enjeux et objectifs du CDV
- Elaboration de la fiche action, y compris l'échéancier et les indicateurs d'évaluation
- Recherche des financements en lien avec les chefs de file thématiques et les partenaires
- Communication et information des autres acteurs dès le début du projet, pour une facilitation des partenariats dans sa réalisation
- Réalisation de l'action, gestion des ressources matérielles et humaines en lien avec sa mise en place
- Suivi de l'évolution du projet et de l'atteinte des différents objectifs
- Communication en amont et en aval
- Présentation du bilan de l'action conformément aux indicateurs prévus, démonstration en quoi l'action a répondu aux objectifs

## L'ANIMATION TERRITORIALE ET LA PRESENCE DE PROXIMITE

L'ensemble des acteurs a fait remonter **un besoin majeur de proximité et d'interface directe** entre la population des quartiers et les différentes politiques publiques conduites ; ainsi qu'un besoin de **coordination de la politique de développement social sur les quartiers** : synergie des acteurs, optimisation des ressources et des énergies, implication des habitants, démarches « aller vers », co-construction de projets communs et de modes d'interventions mutualisés/croisés, cohérence globale des actions... Cela passe par :

- ⇒ Une **coordination des acteurs et de l'action entre les partenaires à l'échelle du quartier** pilotée/animée par la Ville d'Aurillac, avec l'idée de tendre à moyen/long terme vers un transfert de cette coordination aux centres sociaux (Marmiers sur les quartiers Sud, Cap Blanc sur le centre-ancien), une coordination qui pourra alterner : des temps informels et des temps structurés, des temps généraux et des temps thématiques plus ciblés (à partir des orientations du Contrat de Ville), des temps d'informations/actualités et des temps de co-construction...
- ⇒ Une **mobilisation et un positionnement majeur des deux centres sociaux** (Marmiers sur le QPV Aurillac Sud et Cap Blanc sur le centre-ancien) dans l'approche « politique de la ville », notamment sur la fonction/mission de proximité/interface avec les habitants et d'animation de la vie sociale
- ⇒ Une **mobilisation et un positionnement majeur du bailleur Cantal Habitat** dans la gestion quotidienne du cadre de vie des habitants et la gestion locative des locataires, notamment sur les enjeux d'habitat/logement, de tranquillité résidentielle et de social-précarité-isolement
- ⇒ Une politique/**démarche globale de proximité et d'aller vers les habitants** sur le quartier (et ses sous-secteurs) sous 3 angles complémentaires, qui concernent tous les professionnels de proximité (agents de terrain du bailleur, médiateurs « adultes-relais », éducateurs de prévention spécialisée, animateurs du centre social...) :
  - investissement de **locaux/appartements de proximité** regroupant tous les acteurs sur des logiques de « conciergerie de services » (pied à terre pour les acteurs, interventions et présence humaine en proximité, ancrage au plus près des populations...) : existants à Canteloube, à faire émerger à La Montade ; travail sur des mutualisations/synergies entre acteurs (un seul appartement à Canteloube) et la présence de profils diversifiés médiateurs/animateurs/éducateurs, et en inter-acteurs / structures
  - investissement des **locaux d'activités** notamment intérieurs (**maisons de quartier** La Montade et Brouzac, **locaux du centre social** à Marmiers) ; travail avec les utilisateurs actuels des maisons de quartier pour une ouverture de leurs activités aux habitants du QPV (portes ouvertes / temps commun festif regroupant tous les utilisateurs)
  - accentuation des **modes d'intervention « aller-vers » et « hors les murs »** devant permettre de mieux connaître les besoins des habitants (et leurs évolutions) et co-construire avec eux les solutions : mise en place d'interventions le plus possible mobiles, en pied d'immeubles et sur les espaces extérieurs de proximité, quelques soient les thèmes (animations/loisirs, accès aux droits, parentalité, insertion/emploi...), lors des temps de vie ou de présence des habitants sur le quartier (soirées, week-end...) ; poursuite des interventions des équipes de prévention spécialisée (travail de rue et déambulation) ; développement des démarches de **porte à porte** sur le quartier

A noter qu'il conviendra de trouver la bonne articulation entre proximité et **ouverture sur l'extérieur**, pour éviter l'isolement et l'entresoi, et pour amener les habitants vers l'offre de services-activités existantes en dehors de leur pied d'immeuble.



- ⇒ Une bonification des postes/missions des **médiateurs** (sous statut « **adultes relais** ») sur le quartier politique de la ville Aurillac Sud, via :
- une réflexion sur leur **territorialisation par sous secteur** du QPV, en complément de leurs missions plus thématiques
  - leur mise en synergie entre eux et le développement de **temps de formations/échanges**
  - la mise en place de **temps de sensibilisation sur l'offre existante** (services, activités, dispositifs...), notamment autour de la connaissance et l'utilisation de « Soliguide », mais aussi de l'offre sportive, culturelle et de loisirs
  - le renforcement de leur **encadrement** et leur management

Leurs missions seront centrées sur le **relais/interface entre les habitants et l'offre-intervention des différents acteurs**, dans un double sens : état des besoins/demandes des populations, information/orientation/mobilisation sur ce qui est proposé ; dans des **démarches d'« aller vers » et de repérage** spécifique en direction des personnes isolées / invisibles ; et dans une **relation de confiance-proximité**, avec une reconnaissance/légitimité de la part des habitants (et du réseau d'acteurs).

## **LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LE CONSEIL CITOYEN**

La loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014 a rénové la Politique de la Ville en l'inscrivant dans une **démarche de co-construction avec les habitants**, et en prévoyant la mise en place des conseils citoyens dans le cadre des Contrats de Ville. Considéré comme une réussite sur le territoire du Bassin d'Aurillac lors de la période 2015-2023, il s'agit pour cette nouvelle génération du Contrat de Ville de **conforter l'existant et d'ouvrir de nouvelles perspectives** en matière d'implication/participation des habitants sur le quartier prioritaire, sous 4 angles simultanés et complémentaires :

- ⇒ **Conforter la dynamique du conseil citoyen par son élargissement à l'ensemble des sous-secteurs qui composent le QPV**, sous l'égide du centre social (création d'instances locales par sous-secteur, d'instances thématiques à l'échelle du QPV) ; assouplissement du formalisme (entrées/sorties) ; implication plus forte des structures relais (Aurore, FTDA et Forum Réfugiés par exemple sur la population migrante ; Uniscités et Accent Jeunes sur le publics jeunes)
- ⇒ **Inciter à l'émergence de collectifs d'habitants et associations de quartiers** via le FPH (Fonds de Participation des Habitants) : modalités de soutien financier très souples et très réactives (sans obligation d'être structuré en association), accompagnement soutenu du centre social
- ⇒ **Associer et impliquer toutes les associations de quartiers existantes** (Brouzac Ensemble, Club de Loisirs de Brouzac, ACMA 15, Comité des Fêtes Marmiers Garric, différentes APE, association des commerçants de Marmiers...) à la démarche et à l'approche « Politique de la Ville » (travail par sous-secteur, mais ouverture dans le même temps à tous les secteurs du QPV...)
- ⇒ **Ouvrir à une plus grande représentativité le conseil d'administration du centre social de Marmiers** (notamment aux habitants des différents sous-secteurs du QPV)
- ⇒ **Instaurer une rencontre annuelle ouverte à tous les habitants du QPV**, sur le modèle d'une assemblée citoyenne : retours sur les actions conduites, point d'étape, échanges sur les évolutions-actualités du quartier ; présence des acteurs publics majeurs pour répondre aux questions des habitants en direct

## **LA MISE EN SYNERGIE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AVEC LES DISPOSITIFS ET POLITIQUES DE DROIT COMMUN**

Comme évoqué précédemment, les efforts de la Politique de la Ville n'auront de sens que si l'ensemble des **politiques et dispositifs de droit commun** sont **mobilisés et déclinés de façon prioritaire** sur le QPV d'Aurillac Sud (et le centre ancien). Ainsi, il est proposé de :

- ⇒ **Systématiser une « focal » sur la prise en compte et la déclinaison des actions/interventions sur le QPV** (et le centre ancien) dans les différentes instances de suivi des dispositifs et politiques sectorielles de droit commun
- ⇒ **Désigner un pilote / une « vigie »** Politique de la Ville dans chaque instance spécifique

Les **dispositifs / politiques publiques tout particulièrement concernés** : Pacte des Solidarités, projet national France Travail / loi « Plein Emploi » (avec le futur comité local pour l'emploi), dispositif « Les entreprises s'engagent » (DDETSPP/CCI), Contrat Local de Santé (CLS), expérimentation « Accompagnement Rénové » des allocataires du RSA (15h d'activités) conduite par le Conseil Départemental, Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI), Convention Territoriale Globale (CTG/CAF), Réseau d'écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP/CAF), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS/CAF), coordination/instance jeunesse Ville, convention CCAS/Cd sur les personnes âgées, Projet de Cohésion Sociale de la Ville d'Aurillac, Plan Départemental de l'Hébergement de l'Accueil et de l'Insertion (PDHAI) notamment sur la question des nuisibles, Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)...

# ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

## L'Etat

- *Co-pilotage du Contrat de Ville avec la Ville d'Aurillac et la CABA, avec comme référent désigné la DDETSPP*
- *Animation en tant que chef de file de l'instance thématique « emploi / insertion » ; et participation active aux autres instances thématiques en tant que co-animateur*
- *Animation de l'approche interministérielle au profit des QPV*
- *Mobilisation des dispositifs et politiques sectorielles de l'Etat au profit du QPV : loi « plein emploi », Pacte des Solidarités, FIPDR, FDVA, PDLHI, PDLHPD, Maison France Services, CTAI, accès aux droits des étrangers, AVDL-ASLL-IML...*
- *Mobilisation de l'enveloppe départementale Bop 147 (87 673 € pour 2024), de 5 postes « adultes-relais », et de l'enveloppe spécifique « Quartiers d'Eté »*
- *Développement des CPO sur 3 ans*
- *Mobilisation de crédits de l'enveloppe départementale Bop 147 dans la limite de 2,5% de cette dernière sur le centre-ancien, moyennant des cofinancements*

## La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

- *Co-pilotage du Contrat de Ville avec la Ville d'Aurillac et l'Etat, en étant chef de file de ce co-pilotage*
- *Animation en tant que chef de file de l'instance thématique « cadre de vie », participation active à l'instance thématique « emploi / insertion » en tant que co-animateur, animation de la cellule de veille « tranquillité » dédiée au QPV, animation des diagnostics en marchant sur les différents sous secteurs du QPV*
- *Mobilisation d'une ingénierie technique spécifique (service politique de la ville CABA) et co-financement de l'ingénierie technique spécifique à la Ville d'Aurillac (1 ETP à 60%)*
- *Mobilisation d'une enveloppe de crédits spécifiques sur le QPV à la hauteur des crédits spécifiques de l'Etat et intégrant le co-financement de l'ingénierie Ville d'Aurillac*
- *Mobilisation d'une enveloppe de « cohésion sociale » sur le quartier identifié comme rattaché au Contrat de ville (centre ancien d'Aurillac)*
- *Développement des CPO sur 3 ans*
- *Mobilisation de ses politiques sectorielles au profit des quartiers, notamment les politiques habitat/peuplement, transports/mobilités*
- *Mobilisation et suivi des outils/dispositifs spécifiques sur le peuplement des quartiers (mixité/diversité)*

## La Ville d'Aurillac

- *Co-pilotage du Contrat de Ville avec la CABA et l'Etat*
- *Animation en tant que chef de file de l'instance thématique « réussite éducative » et des deux instances territoriales « QPV Aurillac Sud » et « centre-ancien » (y compris les rencontres annuelles habitants)*
- *Co-animation en tant que chef de file de l'instance thématique « précarité / vulnérabilité » avec le CCAS d'Aurillac*
- *Mobilisation d'une organisation et ingénierie technique spécifique, avec un chef de projet dédié « contrat de ville / cohésion sociale »*
- *Mise en œuvre de la mesure d'abattement de TFPB au profit du bailleur social du QPV, Cantal Habitat, pour permettre à celui-ci de disposer d'une enveloppe financière spécifique à réinjecter dans des actions « politique de la ville », au bénéfice du quartier QPV Aurillac Sud*
- *Mobilisation spécifique de l'ensemble des politiques publiques municipales, en prenant appui sur les services et équipements municipaux dans les deux quartiers concernés : écoles, crèches, salles municipales, équipements culturels, école municipale des sports, jeunesse, centres sociaux...*
- *Participation aux diagnostics en marchant et élaboration des réponses aux problèmes constatés*

## Cantal Habitat

- *Participation au Comité de Pilotage, aux instances thématiques, notamment « cadre de vie » en tant que co-animateur, et aux deux instances territoriales*
- *Mobilisation des moyens ATFPB en connexion avec les orientations du Contrat de Ville, notamment celles relative au « cadre de vie » et à la « précarité / vulnérabilité » ; en co-construction avec les acteurs/partenaires*
- *Participation aux diagnostics en marchant et élaboration des réponses aux problèmes constatés ; soutien et financements des chantiers éducatifs et d'auto-réhabilitation ; ré-aménagement de l'espace central à La Montade*
- *Renforcement de la présence et des missions des agents de proximité sur le QPV, notamment en accompagnement social, en gestion quotidienne du cadre de vie, sur la tranquillité résidentielle, et dans le lien aux habitants/locataires*
- *Mise à l'étude des évolutions et améliorations des patrimoines « habitat » de La Montade, de Brouzac et de rue de Marmiesse, en priorisant les résidences de Brouzac et rue de Marmiesse*
- *Participation active aux travaux sur l'équilibre territorial en terme de peuplement*

## Le Conseil Départemental du Cantal

- *Participation au Comité de Pilotage, aux instances thématiques, notamment « emploi / insertion » et « précarité / vulnérabilité » en tant que co-animateur, et aux deux instances territoriales*
- *Maintien de la présence en proximité (Marmiers et centre-ancien) des travailleurs sociaux de polyvalence et de la PMI*
- *Mobilisation/implication active des professionnels sociaux présents sur les quartiers dans la réflexion et la co-construction des projets, notamment autour de la réussite éducative (projet de Cité Educative) et de la lutte contre les précarités (cadre cellule de veille sociale)*
- *Mobilisation/priorisation de ses politiques/dispositifs sectoriels au profit du QPV (et du centre ancien) : Pacte des Solidarités, expérimentation « Accompagnement Rénové » RSA, PDHAI, PDALHPD, FSL, formations « Soliguide », PDI...*
- *Remise à plat des interventions de l'équipe de prévention spécialisée, en complémentarité avec la « Politique de la Ville »*

## Le CCAS d'Aurillac

- *Participation au Comité de Pilotage, et aux instances thématiques ou territoriales du Contrat de Ville*
- *Co-animation en tant que chef de file de l'instance thématique « précarité / vulnérabilité » avec la Ville d'Aurillac ; animation de la cellule de veille sociale inter-partenaire sur le QPV*
- *Mobilisation/priorisation de ses politiques/dispositifs sectoriels au profit du QPV (et du centre ancien), notamment le CTAI, la convention CCAS/Département sur les personnes âgées...*
- *Maintien, valorisation et bonification des postes de travailleurs sociaux dans les écoles dans le projet de Cité Educative*

## **La Caisse d'Allocations Familiales du Cantal**

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques ou territoriales du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun au profit du QPV (et du centre-ancien), notamment autour de l'Animation de la Vie Sociale, des questions enfance-jeunesse-familles*
- *Coopération active à la réflexion et à la co-construction de l'orientation « réussite éducative », notamment autour du projet de Cité Educative*
- *Mise en synergie des orientations et des moyens CTG et Contrat de Ville*
- *Participation à la réflexion sur un dispositif innovant et renforcé « accès aux droits » en proximité du QPV*

## **France Travail**

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville, à l'instance thématique « emploi / insertion » en tant que co-animateur, à l'instance territoriale du centre ancien, et aux temps de coopération avec les acteurs de proximité du QPV*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun au profit du QPV, dans le cadre de la réforme France Travail (loi « plein emploi »), notamment par la proposition d'accompagnements les plus intensifs, des emplois-francs, et d'actions spécifiques sur le QPV*
- *Présence ponctuelle aux temps collectifs-conviviaux dans le QPV*
- *Développement (et portée à connaissance) des outils de reporting sur le suivi des publics issus du QPV, de la mobilisation de l'offre de services à leur profit, et des résultats des actions spécifiques conduites*

## **L'Education Nationale**

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville et à l'instance thématique « réussite éducative » en tant que co-animateur*
- *Mobilisation des ressources au profit du QPV, notamment dans la perspective de la labellisation en Cité Educative*
- *Coopération active à la réflexion et à la co-construction de l'orientation « réussite éducative », notamment autour du projet de Cité Educative*

## **L'Agence Régionale de Santé (ARS)**

### **Auvergne-Rhône-Alpes**

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun au profit du QPV (et du centre-ancien), notamment équipe mobile précarité-incurie, outils sur la santé mentale, actions développées dans le Contrat Local de Santé...*
- *Recherche d'un opérateur et financement d'un poste spécifique en médiation santé (dédié au QPV et au centre ancien)*

## La Mission Locale d'Aurillac

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville, à l'instance thématique « emploi / insertion » en tant que co-animateur, à l'instance thématique « réussite éducative », aux deux instances territoriales, et aux temps de coopération avec les acteurs de proximité du QPV*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun au profit du QPV, dans le cadre de la loi pour le plein emploi et la mise en œuvre du Réseau Pour l'Emploi, notamment par la proposition d'accompagnements les plus intensifs, d'actions spécifiques sur le QPV avec la mobilisation possible de l'offre de service spécifique de la Mission Locale dont les ateliers collectifs, et dans le projet de cité éducative (volet jeune 16/25 ans.)*
- *Maintien de sa permanence au centre social de Marmiers une fois par semaine*
- *Présence ponctuelle aux temps collectifs-conviviaux dans le QPV*
- *Développement (et portée à connaissance) des outils de reporting sur le suivi des publics issus du QPV, de la mobilisation de l'offre de services à leur profit, et des résultats des actions spécifiques conduites*

## La Chambre de Commerces et d'Industrie du Cantal

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville et à l'instance thématique « emploi / insertion »*
- *Mobilisation des outils et de l'offre de services au profit du QPV, notamment du dispositif « les entreprises s'engagent »*

## Banque des Territoires / Caisse des Dépôts et Consignations

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville*
- *Mobilisation de financements « ingénierie » sur l'étude des évolutions et améliorations des patrimoines « habitat » de La Montade, de Brouzac et de rue de Marmiesse de Cantal Habitat, sous réserve de l'accord des comités d'engagements de la Caisse des Dépôts*
- *Prêts (dont Prêts Projets Urbains - PPU) pour les éventuelles opérations d'investissements (réhabilitations, résidentialisations, aménagements...)*

## La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal

- *Participation au Comité de Pilotage du Contrat de Ville et à l'instance thématique « emploi / insertion »*
- *Mobilisation des outils et de l'offre de services au profit du QPV*



### **AGESI (Cap Emploi / Cap Social)**

- *Participation au Comité de Pilotage et aux instances thématiques du Contrat de Ville*
- *Mobilisation des outils/dispositifs de droit commun et de droit spécifique au profit du QPV, dans le cadre de la loi pour le plein emploi de décembre 2023, notamment par la proposition d'accompagnements les plus intensifs, et d'actions spécifiques sur le QPV, aux côtés de France Travail dans le cadre du LUA (lieu unique d'accompagnement)*

# LES SIGNATAIRES



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Cantal



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**France  
Travail**



## SIGNATURES

Le Préfet du Cantal	Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	Le Maire d'Aurillac	Le Président du Conseil Départemental du Cantal
Laurent BUCHAILLAT	Pierre MATHONIER	Pierre MATHONIER	Bruno FAURE
Le Directeur de Cantal Habitat par intérim	Le Vice-président du CCAS d'Aurillac	Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal	L'Inspectrice d'Académie - Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Cantal
Grégory LAFAIRRE	Christophe PESTRINAUX	Pascal PONS	Marilyne LUTIC
Le Directeur territorial délégué France Travail Cantal	La Directrice de la délégation départementale du Cantal à l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes	Le Président Délégué de la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac	Le Directeur territorial Allier Cantal Puy De Dôme de la Banque des Territoires
Sébastien FAURE-ROUQUIÉ	Stéphanie FRÉCHET	Hubert BONHOMMET	Ludovic MERCIER
Le Président de la Chambre de Commerces et d'Industrie du Cantal	Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cantal	Le Directeur de l'AGESI (Cap Emploi / Cap Social)	
Laurent LADOUX	Thierry PERBET (à confirmer)	Ludovic BOUILLON	

## **ANNEXE**

- Concertation Citoyenne - QPV Aurillac Sud



## VOS PROJETS POUR LES QUARTIERS Construisons ensemble Quartiers 2030

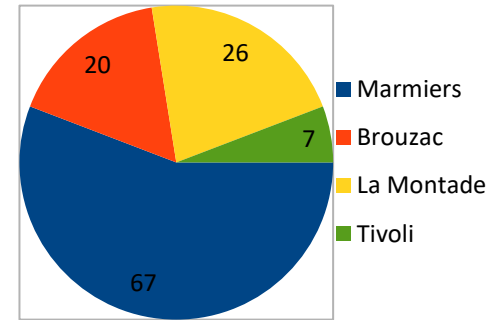
### Une démarche participative pour construire le contrat de ville

La concertation citoyenne a été organisée en deux temps :

1. une consultation par le biais de questionnaires,
2. une restitution aux habitants du futur quartier prioritaire.

Afin de collecter le plus de réponses possibles au questionnaire, les associations, bailleurs et adultes-relais intervenant sur le quartier se sont mobilisés.

Au terme de la consultation, 120 questionnaires ont été collectés sur une population totale estimée de 2 200 habitants dont 67 réponses pour le secteur Marmiers, quartier déjà inscrit dans la politique de la ville.

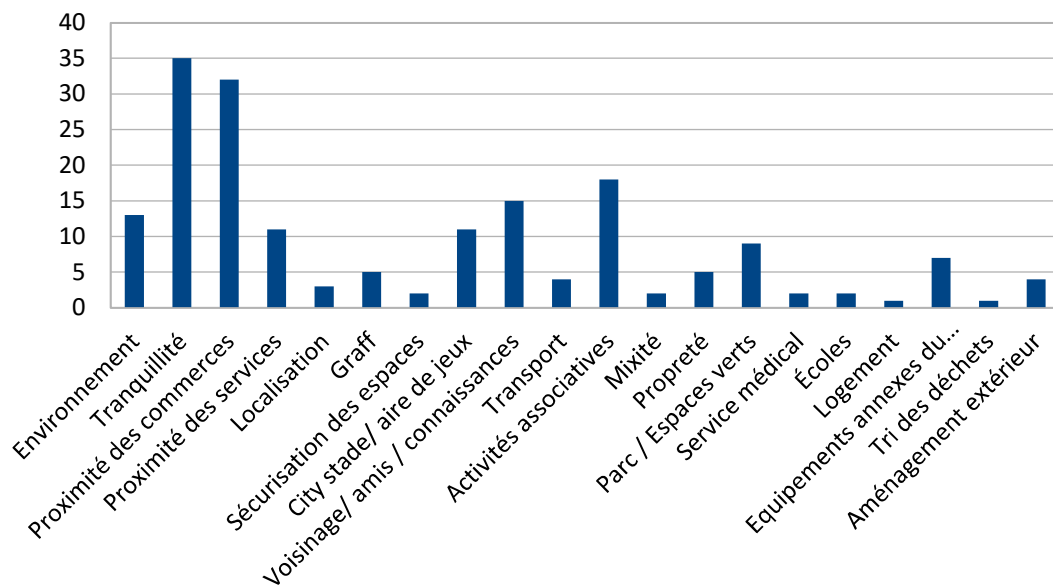


### Les principaux enseignements

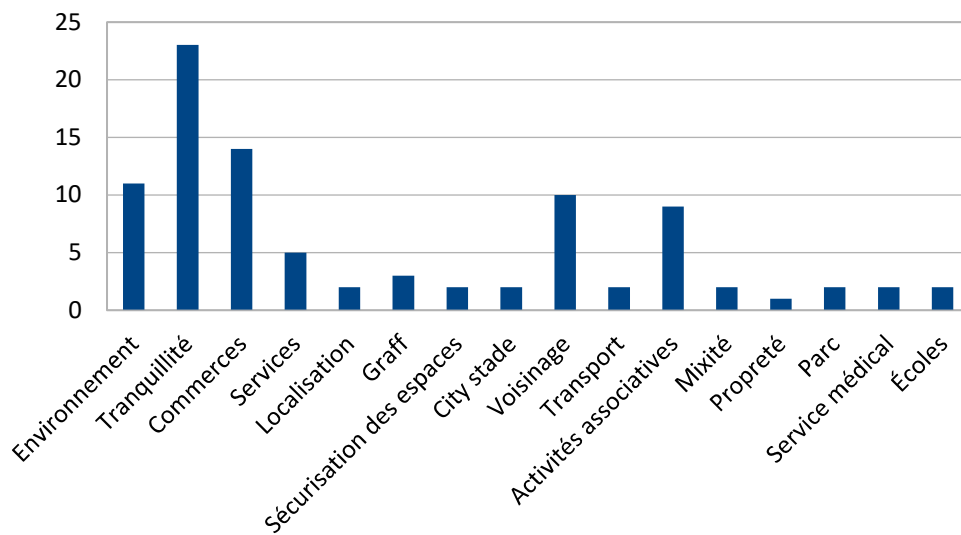
#### Une tonalité positive

Sur l'ensemble du périmètre, les habitants mettent en avant la tranquillité, la proximité des commerces, les activités associatives, le voisinage et l'environnement comme les attraits principaux de leur quartier. Néanmoins des différences sont à noter en fonction des secteurs.

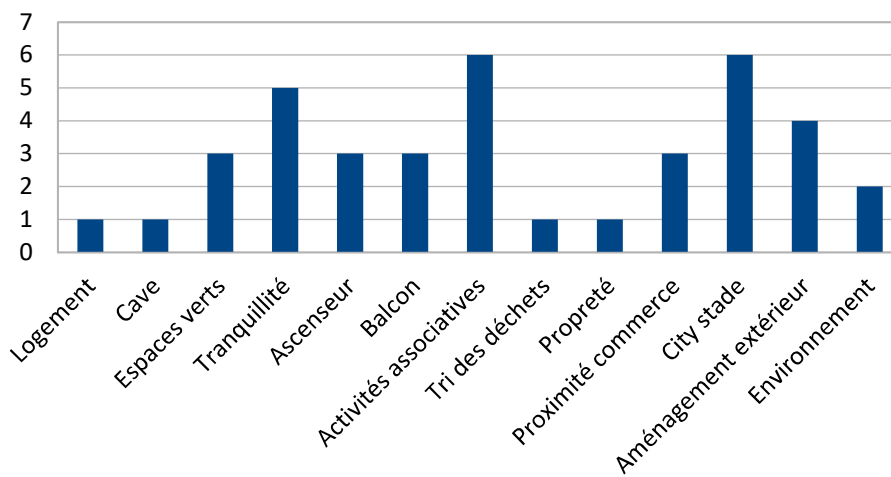
Ainsi sur le secteur de Brouzac, si la tranquillité, l'environnement au sens large et les activités associatives sont largement citées, le logement, les éléments de confort de l'immeuble (ascenseur, balcon, cave) constituent avec les aménagements extérieurs des éléments qualitatifs alors que sur le secteur de La Montade, la proximité des commerces constitue l'item le plus représenté comme sur le secteur Tivoli qui met également en évidence la proximité des services à un niveau équivalent.



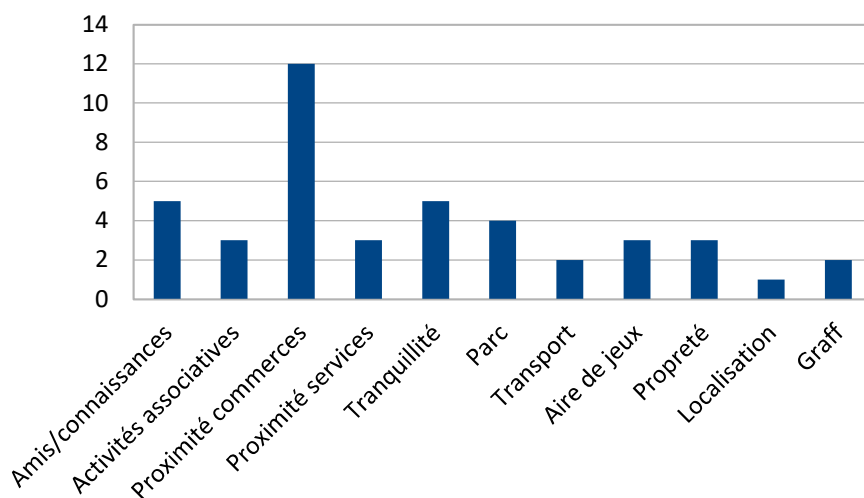
## Marmiers



## Brouzac



## La Montade / Tivoli

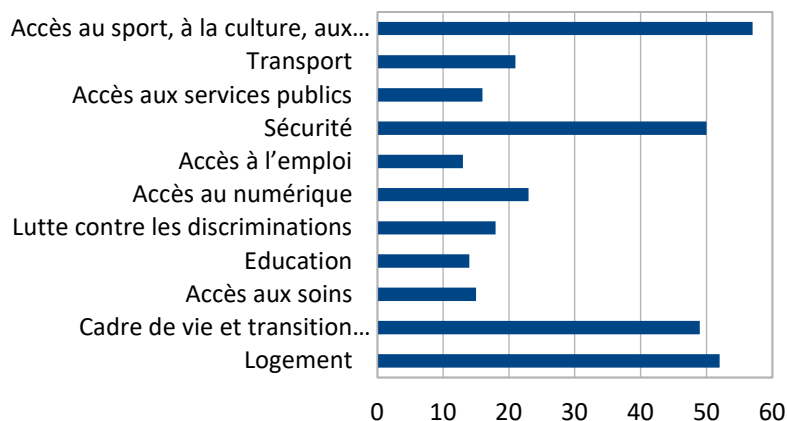




## Des souhaits d'évolution

A la question « qu'est-ce qu'il vous manque, de quoi auriez-vous besoin ? », les souhaits d'évolution portent majoritairement sur l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs, le logement, la sécurité, le cadre de vie comme représenté sur le graphique ci-dessous.

Ces items majoritaires ne doivent pas masquer une forte demande d'accès aux services d'une manière générale. En effet, l'addition des items accès aux services publics, soins et numérique dépasse légèrement les pratiques sportives, culturelles et de loisirs avec 54 réponses en ce sens dont 23 pour l'accès au numérique.



Au-delà des items les plus fréquemment cités, l'ordre de classement par sous-quartiers permet de préciser les souhaits d'évolution :

Marmiers		Brouzac		La Montade		Tivoli	
Priorité 1	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 1	Priorité 2
 Logement							

## Des contributions précises et de nombreuses propositions classées par thème

### → **Logement :**

Les habitants de la Montade/Tivoli pointent la présence de nuisibles dans les logements et caves : punaises de lit (5 mentions), cafards (7 mentions), rats (1 mention).

Ils constatent des odeurs d'égout dans les logements (4 mentions) et un manque d'insonorisation (3 mentions).

Les habitants de Marmiers sous ce thème évoque un souhait de une **meilleure isolation (9 mentions)**, des ascenseurs (3 mentions), des balcons (2 mentions), des étendoirs à linge (2 mentions) et un nettoyage des façades (2 mentions).

Un habitant propose que les logements soient rénovés après un certain nombre d'années d'occupation.

A Brouzac, les habitants aimeraient disposer d'ascenseurs (10 mentions) et de balcons (8 mentions).

Certains souhaitent que les logements soient rénovés (2 mentions).

Certains habitants déplorent que les pièces communes soient remplies d'encombrants, ce qui les rend inutilisables pour étendre le linge (2 mentions).

### → **Cadre de vie et transition écologique :**

Les habitants de La Montade/Tivoli demandent l'installation de jeux pour enfants comme des balançoires (11 mentions) et des espaces pour les ados (3 mentions).

Les habitants pointent le manque d'ombre (4 mentions) : ils souhaiteraient que de nouveaux bancs soient installés à l'ombre (3 mentions).

Certains habitants souhaitent des canisettes (2 mentions) et des tables de pique-nique (2 mentions).

Un habitant propose d'indiquer les numéros de bâtiments à chaque entrée pour les secours (1 mention).

A Marmiers, les habitants souhaitent plus d'arbres, plus de verdure et plus de fleurs (9 mentions).

Ils demandent l'installation de jeux pour enfants/parc en pied d'immeuble (7 mentions).

Certains souhaiteraient disposer d'un garage sécurisé pour les vélos (2 mentions), de pistes cyclables (2 mentions) ou encore d'une maison de quartier (2 mentions).

Certains habitants évoquent un problème d'accès pour les secours (2 mentions).

Sur le secteur de Brouzac, les habitants pointent le manque de bancs (5 mentions) et souhaitent également plus de verdure, plus de fleurs (3 mentions).

### → **Accès aux soins**

La problématique de l'accès aux soins est citée seulement dans le quartier de la Montade/Tivoli. Les habitants rencontrent des difficultés pour consulter des médecins (5 mentions), des infirmiers (3 mentions), des dentistes (4 mentions), des ophtalmologistes (3 mentions) et des kinésithérapeutes (3 mentions).

### → **Lutte contre les discriminations**

3 réponses au questionnaire sur le secteur de Brouzac stipulent un souhait de formations sur les discriminations, le racisme et sur « comment vivre ensemble » tandis que 2 mentions sur le besoin de cours de français sont rapportées sur le secteur La Montade/Tivoli.

### → **Accès au numérique**

Certains habitants de La Montade/Tivoli aimeraient disposer d'un accès à un ordinateur avec internet et imprimante (3 mentions).

### → Sécurité et tranquillité résidentielle

Les habitants de la Montade/Tivoli pointent un problème de sécurité routière : les véhicules roulent à une vitesse excessive et les sens de circulation ne sont pas respectés (10 mentions).

Les habitants constatent des rassemblements de jeunes dans la cité (3 mentions), des problèmes liés à la drogue et l'alcool (4 mentions). Certains habitants se sentent en insécurité (5 mentions).

De la même manière à Marmiers, les habitants notent un problème de sécurité routière : les véhicules roulent à une vitesse excessive (6 mentions).

Les habitants souhaitent également sécuriser l'entrée des cages d'escalier (3 mentions) : la pose d'interphones est proposée à 5 reprises.

Une présence renforcée de la police dans le quartier et au centre commercial est demandée (4 mentions).

2 habitants de Brouzac se sentent en insécurité.

Les habitants constatent que certaines portes d'entrée sont cassées et ne peuvent plus se verrouiller (3 mentions). La pose d'interphone est également proposée (1 mention).

### → Transport

Deux questionnaires sur la Montade/Tivoli font état d'un souhait de pouvoir prendre le bus le dimanche, souhait exprimé 1 fois également sur Marmiers. Sur ce secteur, trois réponses font état d'un quartier mal desservi, d'un arrêt de bus trop éloigné (1 mention) et de bus pas assez fréquents (1 mention)

### → Accès aux sports, à la culture et aux loisirs

Sur le secteur La Montade/Tivoli, les habitants souhaitent l'installation d'un city stade (13 mentions), de tables de ping-pong (4 mentions), de buts de football avec filets (4 mentions) et de paniers de basketball (3 mentions).

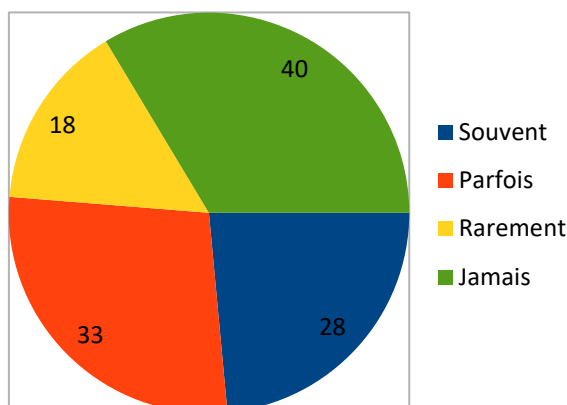
Certains habitants souhaiteraient la tenue de vide-greniers dans le quartier (1 mention).

A Marmiers, les personnes ayant répondu au questionnaire souhaitent plus d'activités sportives (7 mentions), notamment pour les jeunes enfants (4 mentions) tout comme sur le secteur de Brouzac (3 mentions), notamment pour les enfants (1 mention).

Sont aussi proposés des sorties pêche (1 mention), des thés dansants (1 mention), des quines (1 mention) ou encore la tenue de vide greniers dans le quartier (1 mention).

## La participation à la vie du quartier

Alors que 61 répondants déclarent participer souvent ou parfois à la vie du quartier, 58 indiquent y participer rarement ou jamais.



## Les propositions pour augmenter la participation à la vie du quartier

A la question « qu'est-ce-qui pourrait vous donner envie de vous impliquer dans la vie du quartier, on peut noter les réponses suivantes par sous-quartiers :

### La Montade/Tivoli :

Les habitants pensent que **les activités pour jeunes et familles** pourraient les amener à plus s'impliquer dans le quartier (7 mentions).

Ils estiment qu'ils s'impliqueraient davantage s'il y avait plus d'opportunités pour connaître ses voisins, plus de moments conviviaux (5 mentions), et s'ils avaient de meilleures relations de voisinage (3 mentions).

Un jardin potager partagé pourrait les amener à s'investir davantage (2 mentions).

### Marmiers :

Les habitants déplorent un manque de **communication sur les activités proposées** (12 mentions).

Un habitant propose de développer l'information sur les réseaux sociaux pour que les jeunes soient au courant des activités (1 mention).

Ils estiment qu'ils s'impliqueraient davantage s'il y avait plus d'opportunités pour connaître ses voisins, plus de moments conviviaux (6 mentions), et s'ils avaient de meilleures relations de voisinage (3 mentions).

Un jardin potager partagé (2 mentions), des repas partagés (2 mentions) ou encore des animations à destination des parents pourraient les amener à s'investir davantage.

### Brouzac :

Les habitants estiment qu'ils s'impliqueraient davantage s'il y avait **plus d'animations sur le quartier, plus de moments conviviaux** (7 mentions), notamment le week-end (1 mention).

Des ressources plus importantes à destination des associations pourraient les impliquer davantage (1 mention).